

Projet HoloSolis d'usine de panneaux solaires à Hambach

## Concertation préalable du public

### Verbatim de l'atelier n° 1 :

« La prise en compte de l'environnement dans le projet »

Hambach, Centre de communication INEOS, 10 octobre 2023



Concertation garantie par



*Une cinquantaine de personnes ont participé à l'atelier sur « La prise en compte de l'environnement dans le projet » qui s'est déroulé à Hambach, au Centre de communication INEOS, le mardi 10 octobre 2023.*

*La réunion s'est tenue en présence des garants de la concertation, Valérie TROMMETTER et Bernard CHRISTEN ; ainsi que de plusieurs élus du territoire dont :*

*> Henri HAXAIRE, maire de Willerwald,*

*> Roland ROTH, président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,*

*> Marc ZINGRAFF, représentant du Conseil régional Grand Est, vice-président de la CASC et maire de Sarreguemines.*

*HoloSolis était représenté par son président, Jan-Jacob BOOM-WICHERS, accompagné de Jan-Maarten VAN DEN HOEK, directeur administratif et financier, et d'Elise BRUHAT, directrice de la stratégie industrielle.*

*RTE, co-maître d'ouvrage, était représenté par Mathieu PAFUNDI, responsable projets concertation.*

*Figuraient aussi parmi les intervenants :*

*> Maxime COURTY, chef d'Unité Départementale Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est*

*> Arnaud MATHY, directeur général des services et Carine HECTOR, directrice de l'eau de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.*

*> Lucas MORELA, responsable d'études environnement au sein du bureau d'étude OTE Ingénierie*

***Le diaporama de présentation diffusé lors de la réunion est disponible sur le site [www.concertation-holosolis.org](http://www.concertation-holosolis.org)***

## Introduction

**Julia BITRAN (animatrice) :** Bonjour et bienvenue et merci d'être là ce soir, au centre de communication INEOS, pour ce premier atelier qui se déroule dans le cadre de la concertation préalable du public concernant le projet HoloSolis sur l'Europôle 2 à Hambach. Vous l'avez sans doute vu en entrant, il y a des feuilles d'émargement. Vous n'êtes pas du tout obligé de les remplir, mais si vous vous y inscrivez, c'est l'occasion d'y laisser votre adresse mail pour recevoir directement toutes les infos concernant le projet HoloSolis. Donc ceux qui ne l'ont pas encore fait, si vous voulez, vous le ferez tout à l'heure.

Pour ce premier atelier, on va s'intéresser à l'environnement. Après la présentation des spécificités du projet HoloSolis dans le domaine environnemental, on va vous proposer de plancher sur la question en petits groupes. On vous distribuera des supports sur lesquels seront reproduits la plupart des slides que vous allez voir ce soir sur le grand écran. N'hésitez pas cependant à prendre des notes. Vous avez reçu des blocs-notes, des stylos, histoire de ne pas oublier les idées qui vous passent par la tête au fur et à mesure de l'exposé. Et puis ensuite, on vous laissera environ une demi-heure de travail en groupe. L'idée, c'est que vous puissiez ainsi échanger, partager vos réflexions, vos inquiétudes, vos propositions et ensuite on passera au débat avec les intervenants.

Alors sont présents aujourd'hui les garants de la concertation, Valérie Trommetter et Bernard Christen, le staff HoloSolis avec la directrice de la stratégie industrielle, Elise Bruhat, le président Jean Jacob Boom-Wichers, ainsi que le directeur administratif et financier Jan-Marten Van den Hoek. RTE, Réseau et Transport d'Électricité est représenté par Matthieu Pafundi. Lucas Morela prendra la parole pour le bureau d'étude OTE Ingénierie. Arnaud Mathy, directeur général des services de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, abordera la biodiversité et fera le point sur la problématique de l'eau. Est aussi présent Maxime Courty, chef d'unité départementale de la DREAL, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Merci beaucoup à tous pour votre participation, pour vos interventions à venir. Et puis, comme tout cela se déroule dans le cadre de la concertation préalable du public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, la parole est en premier aux garants Valérie Trommetter et Bernard Christen.

**Bernard CHRISTEN (garant de la CNDP) :** Bonsoir à tous. Donc on ne va pas rentrer dans le détail de notre rôle qu'on a présenté lors de la réunion d'ouverture, mais quand même un rappel. Donc la Commission nationale du débat public a pour mission de veiller à ce que les concertations qui ont lieu sur les grands projets qui ont des impacts environnementaux, se fassent de la meilleure manière possible. D'où notre nom "garant". C'est garantir que la concertation soit de qualité, que le débat puisse avoir lieu, que l'information soit de qualité, que tout fonctionne bien. Donc il y a des mots-clés. C'est effectivement que l'information fonctionne, je répète, ensuite que le débat soit argumenté, construit, que chacun des acteurs soit sincère dans leurs engagements. Donc il y a entre guillemets une ambiance constructive. On est là, nous, pour aider les uns les autres à fonctionner dans cette direction-là. Donc il y a d'un côté le maître d'ouvrage, mais il y a aussi le public justement. Et donc dans le public, il y a des associations qui sont très engagées, il y a les habitants, il y a toutes les forces vives du territoire. Donc notre rôle c'est d'aider, être disponibles aussi auprès de vous. Tout le monde peut nous alerter s'il y a un souci, s'il y a des questions, pour qu'on veille toujours à ce qu'il y ait de l'huile dans les rouages. Et à la fin de la concertation, nous ferons un bilan de la concertation qui interrogera également le maître d'ouvrage pour savoir quelles sont les réponses qu'il apporte aux questions qui ont été posées. Ce bilan sera rendu public. Notre rôle, c'est de veiller à tout cet équilibre. Voilà, je le répète, le but c'est qu'il y ait la confiance dans la concertation et qu'à la fin, tout le monde puisse se dire qu'elle a servi à quelque chose.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Et donc, cette concertation, commencée fin septembre, se poursuit jusqu'au 31 octobre. Deux rendez-vous ont déjà eu lieu : la réunion publique d'ouverture et puis la table ronde sur les enjeux nationaux et européens du projet HoloSolis, car c'est un projet qui s'inscrit dans l'engagement de l'Union européenne de neutralité carbone en 2050. Si vous l'avez raté, vous pouvez d'ailleurs revoir cette table ronde en intégralité puisqu'elle a été filmée et elle est en ligne sur le site internet concertation-holosolis.org. Le deuxième atelier sera consacré au cadre de vie. Rendez-vous samedi 21 octobre à la salle polyvalente de Willerwald et le troisième atelier dédié à l'économie se déroulera ici même mardi 24 octobre. Aujourd'hui, c'est le premier atelier. Le thème du jour la prise en compte de l'environnement dans le projet HoloSolis. Place donc aux explications techniques.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Bonsoir, mesdames et messieurs, je suis Jan Jacob Boom-Wichers, je suis le président de HoloSolis. Je voulais tout d'abord vous remercier tous d'être ici aussi nombreux pour participer à ce débat. Nous sommes très intéressés d'avoir un dialogue avec la région et de pouvoir entendre quelles sont vos questions sur le projet, quels sont vos espoirs, quelles sont vos craintes et que l'on puisse y répondre. Mon objectif, c'est de vous parler un petit peu de l'usine et de notre projet ici. Certains d'entre vous n'ont pas assisté aux deux premiers débats précédents que nous avons faits. Donc mon objectif maintenant, c'est de vous donner quelques informations sur le projet dans sa globalité, et je pourrai bien sûr vous en donner beaucoup plus lors du reste de cette discussion que nous allons avoir aujourd'hui. Et bien sûr, à l'issue de cette conversation, à la fin de notre discussion ici.

Le projet s'inscrit totalement dans le Pacte vert européen. L'objectif, comme vous l'avez sûrement entendu, c'est que nous émettons beaucoup trop de gaz à effet de serre et l'objectif de l'Europe, c'est qu'en 2030, c'est-à-dire quasiment demain, nous ayons réduit nos gaz à effet de serre de 55% par rapport à 1990. Et on en est encore loin. Et l'objectif à 2050, c'est que nous ayons totalement réduit nos gaz à effet de serre à zéro, c'est-à-dire zéro émission en 2050. Et le projet HoloSolis s'inscrit en plein dans cet objectif pour produire des panneaux photovoltaïques ici en Europe et, par les panneaux photovoltaïques, permettent de décarboner notre industrie et notre monde. Parce que, comme vous le savez, un panneau photovoltaïque fonctionne avec les rayons du soleil. Lorsqu'un photon, un rayon de soleil, touche une cellule photovoltaïque, elle libère de l'électricité et c'est ce qu'on essaie de faire ici.

L'usine que l'on va construire, dont vous voyez une image, est une usine de cinq gigawatts. Cinq gigawatts, ça peut sembler un peu compliqué comme terme, cela représente en totalité 10 millions de panneaux photovoltaïques par an. Et lorsque vous imaginez qu'une maison en général a besoin d'une dizaine de panneaux photovoltaïques, c'est ce que vous voyez quand vous vous promenez dans les villages aux environs, vous voyez à peu près une dizaine de panneaux photovoltaïques. Cette dizaine de panneaux photovoltaïques permet à une maison d'être énergétiquement indépendante. Donc, avec l'usine, nous serons en mesure de rendre indépendant 1 million de foyers par an en Europe, non seulement en France, mais également à travers toute l'Europe, parce que l'usine est placée au centre de l'Europe et qu'à une journée de camion, on couvre à peu près 85% de l'Europe.

Donc en totalité sur le site, en 2027, nous aurons 1700 employés de tout type et ça va aller du cariste à un ingénieur de maintenance, à quelqu'un qui va travailler sur nos cellules photovoltaïques jusqu'aux pompiers, en passant par les personnes qui s'occuperont de la cantine et les comptables, etc. Et l'usine tournera 24h/24. L'investissement est de plus de 700 millions d'euros et sur le terrain de 50 hectares, nous construirons à peu près 18 hectares de bâtiments entre l'usine de cellules photovoltaïques, l'usine de modules photovoltaïques et les entrepôts pour stocker les matières premières et stocker les produits finis. Voilà. Donc ça vous donne grosso modo l'ampleur du projet.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Bonjour à toutes et à tous. Donc Elise Bruhat. Moi aujourd'hui je vais commencer par rentrer un peu dans le vif du sujet sur cet atelier environnement en vous présentant la prise en compte de l'environnement au sein du projet. Donc ce qu'il faut voir, c'est que HoloSolis, c'est bien plus vaste que simplement cette fabrication de panneaux photovoltaïques.

Il faut comprendre en quoi ces panneaux photovoltaïques peuvent être intéressants pour notre environnement. Si on parle de transition énergétique et de climat, il y a différentes sources d'énergie qui sont possibles pour alimenter nos voitures, alimenter nos différents équipements électriques. Et quand on regarde les émissions de CO2 liées à ces différentes sources d'énergie, qu'elles soient renouvelables comme le photovoltaïque ou l'éolien, comparé à des énergies fossiles comme le charbon, le fuel, le gaz, on peut voir que les émissions de CO2 globales sont bien moins fortes pour la fabrication initiale de ces équipements pour produire des énergies renouvelables, mais aussi lors de leur fonctionnement pour produire de l'énergie comparée aux énergies fossiles qui utilisent beaucoup de CO2 pour leur fabrication, mais au cours de la création de cette énergie.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un module photovoltaïque, quand on regarde sa consommation en CO2 et ses émissions, certes il faut un petit peu de CO2 pour le fabriquer, mais le retour sur investissement de ces émissions de CO2, c'est considéré entre un et trois ans comparés à la durée de vie d'un panneau photovoltaïque, c'est très peu parce qu'un panneau photovoltaïque aujourd'hui, il est garanti entre 25 et 30 ans, voire il peut fonctionner au-delà. Donc ce qu'il faut voir, c'est que le retour sur investissement carbone est très vite arrivé, ce qui en fait une énergie qui est extrêmement compétitive à ce sujet-là.

Si on regarde le bilan carbone entre un panneau photovoltaïque produit en Chine ou en Europe ou un mix des deux, c'est quelque chose de très intéressant pour nous. Comme vous le savez, HoloSolis, on va travailler sur la fabrication de cellules et de modules. Ces deux étapes de la chaîne de la valeur de la production d'un panneau photovoltaïque. Avant ça, il faut prendre du silicium dans la terre, il y a une action de mine, le transformer en quelque chose qu'on appelle du polysilicium que l'on va faire fondre. On va en faire des énormes lingots, ce sont d'énormes saucisses de silicium qui font huit mètres de haut, qu'on va venir trancher pour en faire des plaquettes. Nous, on récupère ces plaquettes-là, on les transforme en cellules qu'on va intégrer en modules. Et après, ces modules sont installés dans des systèmes photovoltaïques plus grands qui incluent d'autres éléments comme des onduleurs ou autre. Puis après, une fois ces 30 ans passés, ils peuvent être recyclés. Si on prend toute cette chaîne de la valeur de fabrication du module, donc jusqu'à avoir en sortie d'usine HoloSolis, on peut voir que si nous, à l'instant T, quand on va commencer notre production en 2025, on va probablement devoir importer nos plaquettes de silicium, c'est-à-dire avoir un approvisionnement venant de Chine pour cette partie-là, car cette industrie n'est pas encore entièrement viable en Europe, même si on y travaille avec des partenariats, on aura déjà un bilan carbone qui sera diminué d'une dizaine de grammes de CO2 équivalent par kilowatt heure. Alors, c'est un terme un petit peu compliqué, mais c'est pour comprendre un petit peu les CO2 émis pour la fabrication de nos cellules. Et par contre, si on arrive à tout fabriquer en Europe, ce qui est notre objectif en 2027 ou au-delà, on va diminuer quasiment par deux notre bilan carbone. Ça, c'est un niveau européen. Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que le niveau français est encore plus bas. Donc on est certain que nos panneaux HoloSolis, une fois tout fait en France et en Europe, pourront être vraiment en dessous de deux fois du bilan carbone de ceux de la Chine.

Après, au-delà de ça, ça ce sont des considérations également globales, si on revient au local sur qu'est-ce que c'est l'environnement au sein du fonctionnement du quotidien de l'usine, c'est pas mal de choses. C'est déjà la thématique du transport et du déplacement. Pour le transport de marchandises, on a déjà partagé avec vous le fait qu'on souhaite faire l'approvisionnement en passant par barge sur le Rhin puis sur la Moselle. Donc soit en allant sur le port de Metz, soit sur le port de Strasbourg. Il y a aussi une autre possibilité avec un port en Allemagne à Dillingen, je suis désolée pour la prononciation, ce n'est pas mon

fort. Donc ça nous permettra quand même de rapprocher ces marchandises par une voie qui n'émet pas de carbone, en limitant notre transport camion pour cet approvisionnement jusqu'au site.

Au-delà de ça, il y a aussi la mobilité des salariés qui est un point important. Donc c'est quelque chose qui nous tient à cœur. Pour ça, on va essayer de favoriser dans notre politique interne tout ce qui va être mobilité douce, mais aussi le covoiturage et après voir comment on pourrait travailler avec la Région, l'Agglomération sur le déploiement de tout ce qui peut être transport en commun de manière plus large pour la mobilité des personnes. Tout ce qui va être circulation au niveau du site, l'accès au site. Les parkings vont être situés ailleurs. On mettra à disposition des vélos sur le site aussi pour le transport des personnes. Bien évidemment, pour toute personne en situation de handicap, il y aura aussi des parkings de proximité. Tout le monde n'aura pas à utiliser les vélos si ce n'est pas possible, mais ce sera privilégié pour favoriser la mobilité douce. Ça reste un site qui est grand, donc ça pourra aider à aller vite d'une partie à l'autre, en sécurité bien évidemment.

Quand on en vient à la gestion de l'eau, déjà ce qu'on va regarder, c'est comment on peut réutiliser au maximum notre eau et optimiser ce fonctionnement-là. Donc il y a quand même ce réemploi de l'eau, quand on pense par exemple à comment on peut réutiliser l'eau dans nos procédés chimiques, on a différentes zones de rinçage, comment on peut les réutiliser les unes après les autres sur des choses qui ont besoin d'être avec de l'eau moins propre pour avoir une économie d'eau et diminuer notre consommation. Sur la réutilisation des eaux pluviales, c'est aussi quelque chose d'important. Ça va nous permettre d'alimenter notamment nos toilettes. C'est une action assez facile à réaliser sur le début, la création d'un site pour limiter ces choses-là. Mais aussi on a une zone naturelle en bas, donc en dessous du site, et on pourra l'alimenter progressivement en eau grâce à ces eaux pluviales pour avoir un maintien de ces espèces, faune et flore qui vivent dans ces zones-là.

La gestion des déchets, ça va être déjà une réduction à la source, que ce soit au sein d'HoloSolis ou au sein de nos différents fournisseurs. Travailler sur l'emballage, travailler sur comment on va gérer, recycler nos déchets en interne et chez nos fournisseurs et utiliser aussi des traitements adaptés, notamment pour tout ce qui va être gaz et déchets chimiques pour avoir une limitation de ces déchets-là. Et finalement, il y a l'efficacité énergétique et là c'est comment on va se fournir en électricité. On est quand même une industrie qui va produire des panneaux solaires, donc on va installer des panneaux solaires sur nos toits, sur nos ombrières de parking, sur toutes les surfaces possibles de notre terrain. Et ça va nous permettre d'arriver à 20 ou 30% de notre consommation énergétique sur notre site qui sera fournie grâce à ces panneaux solaires. Au-delà de ça, on travaille aussi via des partenariats locaux d'approvisionnement d'énergie, que ce soit via des champs éoliens qui peuvent être à proximité ou des champs solaires. Et on verra aussi avec le temps et l'implantation de ces énergies pour les mettre de plus en plus au sein de notre propre consommation énergétique.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** J'enchaîne sur la partie biodiversité sur le site. Effectivement, HoloSolis, dans le cadre des demandes d'autorisation, va devoir faire une étude d'impact. Ça sera détaillé après dans les démarches à faire. Mais sur la partie biodiversité, en fait, c'est la collectivité qui est déjà intervenue fortement en amont. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté qui a une existence aujourd'hui de plus de 20 ans. Donc en 1999, la Communauté d'Agglomération, le District à l'époque, a procédé aux premières acquisitions foncières. Et pour ceux qui ont connu le site, il n'y a pas eu d'aménagements avant plus de dix ans après les acquisitions foncières. Pourquoi ? Parce que pendant toute cette période, la Communauté d'Agglomération a mené les différentes études, des études d'urbanisme et aussi des études environnementales portant sur la biodiversité en 2009-2010, il y a un rapport qui a été rendu sur l'étude d'impact et qui traite de tous les aspects environnementaux. Donc, la Communauté d'Agglomération a pris en compte les résultats de cette étude pour prendre des mesures qui permettaient de conserver la

biodiversité qui avait été constatée sur le site et pour permettre ensuite une bonne cohabitation entre les entreprises et les espèces et les espaces naturels qui sont à proximité.

Quelles sont les mesures qui ont été prises ? Tout d'abord sur le boisement. Vous le voyez sur la photo qui est projetée, à côté de Seifert, le long de l'autoroute, il reste un petit bois de 5 hectares. Au démarrage avant qu'il y ait un aménagement, c'est vrai que ce bois faisait 7,5 hectares. Donc il y a déjà eu des mesures compensatoires qui sont déjà faites sur ce boisement puisque pour défricher ces 2,5 hectares, la Communauté d'Agglomération a compensé dix fois les surfaces à l'ONF, elle a fait une acquisition de plus de 20 hectares qu'elle a restitué à l'ONF pour préserver ce boisement. Et, cette partie de boisement a été conservée, la partie où avaient été recensées les espèces les plus sensibles, notamment la pie-grièche écorcheur. Et après plus de dix ans de fonctionnement, cet oiseau migrateur est toujours recensé six mois par an dans ce bois. Une étude complémentaire a même été faite en 2020 sur cette partie spécifique du boisement pour faire un bilan dix ans après et pour voir comment les choses avaient évolué. Donc, on a constaté que les zones humides qui étaient dans cette partie de boisement sont conservées, que donc les oiseaux y sont toujours. Et on a même pu constater qu'il y avait de nouvelles espèces qui étaient revenues et notamment le chat sauvage. Donc ça montre bien qu'il y a eu une gestion qui a permis un bon fonctionnement entre l'activité économique et la préservation des espèces naturelles. D'ailleurs, vous voyez quand ça a été conçu. Donc il y a le boisement, il y a des liaisons qui ont été refaites avec la forêt domaniale qui est de l'autre côté de l'autoroute, et aussi des liaisons qui ont été conservées vers la partie de la zone humide qui est plus basse. Et vous voyez, il y a un petit corridor, pour ceux qui connaissent le site, entre la partie Sostmeier et le nouveau bâtiment IME. Vous voyez, en dessous du boisement, il y a une petite bande verte. C'est un corridor pour permettre à la faune de passer et donc ça fonctionne très bien.

Ce petit corridor mène dans une zone humide qui est le deuxième enjeu de la zone, qui est gérée aussi par la Communauté d'Agglomération, puisque quand la zone a été aménagée, il a été recensé une zone humide remarquable sur ce site. Donc elle faisait déjà l'objet d'un classement en ZNIEFF, en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, et après étude complémentaire a été créé, sur cet espace, un Espace Naturel Sensible en partenariat avec le Conseil départemental qui est compétent et aussi avec le Conservatoire des espaces naturels. Donc sur cet enjeu qui est la bande verte en contrebas de la parcelle HoloSolis, on a un enjeu à conserver le caractère humide de la zone. Ça a été un peu évoqué. Donc pour ce faire, il y a une gestion très réglementée des eaux de pluie qui sont collectées par nous et redistribuées grâce à des noues de diffusion tout au long de cette zone humide pour lui conserver son caractère humide. Et ça fonctionne très bien et ça continuera très bien à fonctionner quand HoloSolis sera implanté. Sur cet espace, il y a aussi une espèce qui doit être protégée, c'est l'Azuré des paluds, qui a été recensé et qui vit sur des prairies à Sanguisorbes. Et on constate que plus de dix ans après les premiers aménagements de la ZAC, il n'y a aucun souci. Ce papillon est toujours présent et il y vit très bien et on l'a même depuis cherché, on le trouve sur d'autres territoires attenants à Hambach et Willerwald. Donc c'est une espèce qui n'est pas en danger sur le site.

Lorsque les études d'impact avaient été faites, il avait été aussi recensé dans la forêt d'Herbitzheim qui est avoisinante, une espèce qui était protégée et qui faisait l'objet d'un classement en ZNIEFF. C'était le Milan royal. Mais bien entendu, toutes les études ont montré qu'au vu des constructions qui étaient projetées, il n'y a aucun impact pour le Milan royal lié à la zone d'activité.

Et enfin, sur la partie qui est le long de l'autoroute et qui est sur le talus qui va vers Herbitzheim, il y avait des passages de zones humides où étaient recensés de la petite faune et aussi des batraciens, et donc à cet endroit-là ont déjà été reconstitués des corridors en bas de talus. Donc ça sera sur la partie sud-est par rapport à la plateforme qu'occupera HoloSolis, la grande plateforme de 35 hectares. Donc là, il y a des batrachoducs qui ont été réalisés puisqu'il n'y a pas que des crapauds, il y a d'autres types de batraciens.

Et sous la plateforme HoloSolis, il y a un ruisseau qui existait et qui a été maintenu, qui a été busé. Il y a une grande buse qui fait 2m de diamètre et qui permet de maintenir aussi le passage sous la plateforme.

Et la construction n'empêchera pas le fonctionnement de ce busage puisque, on en a déjà discuté avec l'entreprise, les fondations éventuelles de l'usine passeront de chaque côté de ce busage.

Et le dernier point qui a été mis en compensation, c'est aussi toujours en lien avec la forêt. Il a été décidé en mesures compensatoires, mais aussi en mesures complémentaires, de replanter tout l'espace qui est entre la parcelle HoloSolis et l'autoroute, et aussi tout le talus qui va vers Herbitzheim. Donc là, il y a déjà des milliers de petits plants d'arbres qui ont été plantés. C'est pour ça que c'est aujourd'hui grillagé, c'est pour que la faune, notamment les chevreuils, ne vienne pas manger ces petits plants d'arbres qui sont en train de prendre. Et puis bien entendu, il y a des arbres plus matures qui sont plantés le long de toutes les voiries. Pour ceux qui s'y promènent, vous voyez que régulièrement il y a des plantations d'arbres. Chaque année, il y a des plantations supplémentaires qui sont réalisées. Voilà pour les mesures de compensation de biodiversité qui sont réalisées par la collectivité.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Merci Arnaud. Donc en fin de compte, il y a eu pas mal de choses sur les enjeux environnementaux en périphérie du site qui ont déjà été annoncées par Arnaud Mathy, entre autres. La zone humide que vous voyez sur la slide de gauche avec le bleu qui est toute la zone en dessous du site, des deux terrains de 15 et de 35 hectares et qui sont une zone humide et qui doivent être protégés. Comme l'a annoncé Arnaud, il y a effectivement des noues de diffusion qui sont en fin de compte des canaux de collecte d'eau et cette eau est ensuite déversée lentement, graduellement dans cette zone humide pour éviter qu'il y ait un gros afflux d'eau provenant de la plateforme. Donc tout ça a déjà été mis en place par la CASC, et nous continuerons à bien sûr respecter l'utilisation de cette zone.

Alors on a également sur la slide de droite, c'est exactement ce que disait Arnaud Mathy. Il y a effectivement dans ces zones un certain nombre d'animaux particuliers. Vous avez le Milan royal dans toute cette zone rouge quadrillé et ensuite dans cette zone en bas qui est la zone humide, vous avez ce fameux papillon qui s'appelle l'Azuré. Et comme l'a expliqué Arnaud, ce papillon en fin de compte il a été découvert lorsque les études de faune et de flore ont été faites. Une fois que le site était en cours de terrassement et il a depuis été découvert dans pas mal d'autres régions. C'est-à-dire qu'au départ on ne le cherchait pas et quand ils ont fait l'étude, ils l'ont trouvé et ensuite on arrive à l'identifier autre part.

Et ce qui est intéressant, c'est que je pensais que dans cette vallée, on ne pouvait pas y couper l'herbe. Et j'ai été étonné en y allant aujourd'hui que l'herbe avait été coupée et emballée dans de grandes sphères circulaires comme le font les fermiers aujourd'hui pour permettre la fermentation de l'herbe et augmenter ses valeurs nutritives. Et en fin de compte, il m'a été expliqué qu'ils ont uniquement le droit de couper l'herbe après l'été. Donc maintenant au début de l'automne, pour que ce papillon ait pu vivre et se reproduire correctement. Donc bien sûr, ce n'est pas une zone sur laquelle nous aurons accès, mais nous tenons au respect de la nature. Et bien sûr, nous voudrions faire en sorte que l'eau qui se déversera de la plateforme, l'eau de pluie, bien sûr, arrive dans ces noues et irrigue correctement cette zone pour que la faune puisse continuer à y vivre correctement.

Alors bien sûr, pour nous, ce qui va être important, c'est de communiquer tout cela aux personnes qui vont travailler sur le chantier. Et on va tout faire pour protéger la zone en créant une zone tampon autour de la zone humide. Elle va être faite d'abord en informant les différentes sociétés qui vont travailler sur le site pour nous assurer qu'elles respectent bien le site et ne passent pas dessus avec leurs machines. Pour cela, on va faire du balisage pour qu'il soit bien clair de ne pas aller dans cet endroit. On mettra également des clôtures mobiles comme celle qui est actuellement déjà sur le site. Pour bloquer l'accès sur le site, on mettra les mêmes clôtures pour éviter que des engins aillent dans cette zone humide. Bien sûr, on va informer les entreprises du chantier comme je l'ai dit au préalable, et on créera des chantiers d'accès pour éviter que l'eau ne stagne dans ces zones. Et bien sûr, pour éviter que de l'eau arrive dans la zone et qu'il y ait des microparticules, des particules fines qui arrivent, on mettra ce qu'on appelle des filtres à paille,

c'est-à-dire des blocs de paille pour récupérer et filtrer l'eau qui pourrait partir du site lors de la construction vers les zones humides. Donc on fera tout ce qui est nécessaire pour pouvoir maintenir cette zone humide et maintenir toute la faune et la flore dans l'environnement.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Pour le prochain focus, on aimerait vous parler d'eau. Ça, c'est un point qui nous est important : comment on va utiliser l'eau au sein du projet. Donc déjà, il faut identifier pourquoi on a besoin d'eau, parce qu'il y a quand même une certaine quantité d'eau dont on va avoir besoin. On va avoir besoin d'eau pour différents pôles.

Le premier gros besoin en eau qu'on a, c'est la déionisation de l'eau. C'est-à-dire qu'on va enlever des minéraux de l'eau pour pouvoir les utiliser dans différents bains de rinçage de chimie pour le traitement des plaques de silicium. Donc ça, c'est notre gros pôle de consommation d'eau.

Après, on va avoir tout ce qui va être les laveurs de gaz. Un laveur de gaz, c'est quoi ? C'est qu'on va avoir des procédés au sein notamment de notre production de cellules où on va avoir différents gaz pour créer des couches sur nos plaques et les transformer en cellules qui vont être capables de transformer notre énergie solaire en électricité. Et tous ces gaz qui réagissent, il faut pouvoir les traiter parce qu'après il y a les problématiques de rejets de l'air. Donc il ne faut pas qu'il y ait d'émanations qui sortent de l'air. Et ça, ça passe par des laveurs de gaz, donc c'est à base d'eau et d'autres éléments, et ça permet d'enlever toutes ces molécules qui pourraient être toxiques ou qui pourraient être contaminées pour ne pas qu'elles soient rejetées dans l'atmosphère.

Après, il y a aussi tout ce qui est besoins des salariés. Il faut bien que quelqu'un qui travaille sur site puisse boire. Il y a aussi tout ce qui va être pour se laver les mains ou ces choses-là. Ces besoins du quotidien dont on va avoir besoin d'eau. Mais aussi pour les sanitaires, comme on l'a dit avant, ça sera plutôt de l'eau de pluie qui sera utilisée pour les toilettes et réutilisée pour avoir un cercle plus vertueux d'utilisation de l'eau.

Et finalement, il va aussi y avoir l'alimentation des réserves en eau pour la lutte contre l'incendie où là aussi préférentiellement, si on peut utiliser de l'eau de pluie, ça sera toujours mieux. Mais il nous faudra quoiqu'il arrive toujours des réserves d'eau pour lutter contre ces risques-là qui seraient trop dangereux pour les employés si les incendies, bien sûr, mettaient trop longtemps à être éteints.

Ce qu'on estime, c'est qu'on aura à peu près 2,6 millions de m<sup>3</sup> par an de consommation d'eau. Alors, comme ça, quand on met ça sur une année, ça fait énormément. Ce sont les mêmes chiffres que ceux qu'on a affichés dans notre dossier, ce sont ces 330 m<sup>3</sup> par heure de consommation dont on aura besoin en eau.

Pour les rejets, il faut noter que ça sera des rejets qui seront traités. Donc nous, on aura notre traitement des eaux utilisées sur le site. Donc toutes ces eaux, une fois traitées, seront rejetées dans la Sarre à la qualité de l'eau de la Sarre à la température de l'eau de la Sarre. Toutes ces choses-là, de qualité de l'eau, de propriété de l'eau, seront telles que ça ne perturbera pas la biodiversité de la Sarre ou tout élément vivant, plantes, poissons, autres, au sein de cette Sarre. Il faut savoir que c'est quelque chose qui est très important pour nous et qu'en termes de pertes, on sera inférieur à 10% de pertes en termes d'eau. Donc cette perte c'est de l'évaporation de l'eau au cours de ces traitements-là. Et on travaillera au maximum pour diminuer ces pertes-là, pour impacter le moins possible les milieux.

Si on regarde les infrastructures liées à cette eau, on va avoir deux canalisations. Une première canalisation qui va servir à extraire l'eau de la Sarre, qui va aller dans une usine de traitement d'eau potable qui sera située à Sarralbe. Cette canalisation-là, une fois sortie de la station d'eau potable, ira jusqu'à l'usine pour être utilisée. Et nous aurons, après traitement des eaux et utilisation au sein de l'usine, le transport des eaux industrielles pour aller vers la Sarre. Ce qu'il faut noter, c'est que quand on prend l'eau, on la prend à

un point qui est plus bas dans le réseau, enfin dans la rivière, que là où on le rejette. Ce qui fait qu'on n'a pas une baisse du niveau de l'eau de la Sarre à un point donné qui pourrait se faire au détriment d'éléments vivants dans cette eau. Donc il y a quatre kilomètres qui vont séparer notre point de rejet qui sera en amont de notre point de prise d'eau. Par rapport à l'usine d'eau de Sarralbe, ce projet-là est porté par la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences. La capacité de l'usine sera de 400 m<sup>3</sup>/heure, ce qui permettra d'alimenter HoloSolis, mais pas que. Donc c'est aussi pour ça que ce n'est pas un projet qui est porté par HoloSolis, mais par la Communauté d'Agglomération. Et bien évidemment, les niveaux de prélèvement seront en cohérence avec tout ce qui est autorisation de prélèvements dans la Sarre actuellement.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :**

Effectivement, comme l'a dit Elise sur la distribution d'eau, c'est une compétence qui depuis 2020 relève de la Communauté d'Agglomération. Sur la problématique de l'eau, il faut voir plusieurs éléments. Tout d'abord, je vais revenir sur les chiffres après, il y a ce que la collectivité est autorisée à prélever, que ce soit dans des forages ou dans les cours d'eau. Il y a ensuite la capacité qu'elle a à traiter cette eau. Il y a ensuite la capacité qu'elle a à la distribuer. Et puis effectivement, au final, ce dont ont besoin les usagers qui consomment de l'eau au quotidien. Si on fait le bilan aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération dispose sur à peu près 10 sites, les forages de Wittring ou aussi bien l'usine de prélèvement de Sarralbe dans la Sarre et d'autres, d'une autorisation pour prélever plus de 10 millions de m<sup>3</sup> par an. Mais de toute façon, aujourd'hui, au vu des installations techniques qui sont sur le territoire, j'arrondis les chiffres, la Communauté d'Agglomération et son délégataire ne peuvent de toute façon traiter qu'environ 7 millions de m<sup>3</sup> par an. Aujourd'hui, la consommation sur le territoire est inférieure à 4 millions de m<sup>3</sup>. Alors bien sûr, toute la capacité de production aujourd'hui n'est pas utilisée et on a une consommation qui est effectivement bien inférieure à la capacité de production. Par contre, entre les deux, on produit plus que ce qui est consommé puisque sur les réseaux il y a des fuites et il y a une petite perte. Je reviendrai sur cette problématique des fuites après. Un bon réseau, on espère avoir un rendement supérieur à 85%, mais déjà actuellement quand on est supérieur à 80% on est content. Donc vous faites le calcul, sur un peu moins de 4 millions de m<sup>3</sup>, ça fait quand même quelques centaines de milliers de m<sup>3</sup> qui sont perdus. Mais ça c'est tous les réseaux.

Donc demain pour HoloSolis, il va falloir ramener 400 m<sup>3</sup>/h quand l'usine sera en pleine charge. Pour ce faire, le site qui va être utilisé est celui de Sarralbe. Puisque comme je vous l'ai dit aujourd'hui, on a une capacité de production qui est supérieure à la consommation. Tout n'est pas utilisé, et notamment sur l'usine de Sarralbe qui traite de l'eau de la Sarre où aujourd'hui il y a une capacité d'environ 4000 m<sup>3</sup>/jour qui pourrait être produite, mais il n'y a que quelques centaines de mètres cubes qui sont produits parce qu'il n'y a pas de besoin. Il y a assez avec les forages, notamment de Wittring pour desservir le secteur de Sarralbe, Hambach, Neufgrange, Willerwald, donc le secteur où nous sommes aujourd'hui.

Dans un premier temps pour desservir HoloSolis, c'est cette usine, qui est capable de produire 200 m<sup>3</sup>/h, qui va être utilisée pour le démarrage de l'usine. Mais pour rapidement répondre aux besoins, en parallèle va être construite une nouvelle usine qui va permettre de monter aux 400 m<sup>3</sup>/h et d'utiliser l'intégralité de l'autorisation de prélèvement dont dispose la Communauté d'Agglomération dans la Sarre. Donc les démarches sont engagées. L'usine devrait normalement être prête de toute façon en même temps que l'usine HoloSolis. Mais, de toute façon, pour la phase de démarrage, il y aura toujours l'usine actuelle qui continuera de tourner jusqu'à ce que la bascule se fasse sur la nouvelle usine.

Et pour ramener cette eau, ça vient d'être dit par Elise, il y aura une conduite dédiée. Donc ce qui va aussi être intéressant puisque qui dit conduite neuve dit absence de fuites et donc il y aura un meilleur rendement. Donc il y aura aussi très peu de pertes. Et donc c'est aussi intéressant en matière environnementale. L'idée, c'est quand même que tout litre prélevé arrive au destinataire, sachant que comme cela a été dit, il y a en

plus une partie qui retourne après dans la Sarre. Lorsqu'il y avait eu les discussions il y a trois ans sur le dossier REC, ce qui inquiétait c'était la qualité de l'eau, la population, et on peut le comprendre, était inquiète de se dire "finalement je vais avoir de l'eau traitée qui vient de la Sarre plutôt que l'eau de forage". Donc c'était une chose qui avait été entendue et c'est pour ça que l'eau de forage restera destinée prioritairement aux usages domestiques. Et c'est pour ça qu'il y aura une conduite dédiée à HoloSolis qui utilisera en priorité l'eau de traitement de la Sarre. Sachant que malgré tout, pour des raisons de sécurisation, il y a un intérêt quand même à boucler les deux réseaux puisque parfois il peut y avoir des pannes, y compris sur les forages. Et on pense quand même que les gens préfèrent avoir de l'eau même si c'est de l'eau de la Sarre et pas de l'eau de forage. On préfère avoir quand même de l'eau qui est, de toute façon, parfaitement conforme à toutes les normes que pas d'eau du tout. C'est déjà arrivé. Donc il faut aussi voir que dans un schéma directeur, les gens préféreront avoir de l'eau et qu'il y a des secours qui sont organisés et qu'aujourd'hui c'est aussi l'intérêt pour la population de bénéficier d'une sécurisation importante sur la distribution d'eau. Sachant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a déjà de toute façon quelques centaines de m<sup>3</sup> par jour qui sont en mélange dans l'eau qui est distribuée aujourd'hui sur le secteur. Donc ça, c'est pour répondre aux besoins. Donc les autorisations de prélèvement existent, la capacité de production existe, mais elle est un peu insuffisante, surtout si on veut dissocier les deux flux d'eau entre l'eau de forage et l'eau de pompage dans la Sarre. Et donc les travaux vont être faits en ce sens.

Il y a une question qui a été posée à la réunion d'ouverture qui avait déjà été aussi posée il y a trois ans : pourquoi prendre l'eau sur le territoire alors qu'il y a de l'eau de remontée de nappes de sur le bassin houiller ? Donc cette option a été étudiée par le bureau d'études Berest lorsque ça avait été soulevé il y a trois ans. Donc il faut d'abord bien voir que sur ces questions de remontées de nappes dans le bassin houiller, il y a deux secteurs. Il y a le secteur ouest où ces remontées de nappes sont plus prégnantes, c'est le secteur de Creutzwald et où il y a déjà des pompages pour rabattre cette nappe dans des cours d'eau et éviter que ça puisse créer des sinistres. Donc aujourd'hui, c'est surtout sur le secteur de Creutzwald, donc est quand même très éloigné du site de Hambach où s'implantera HoloSolis qui pourrait y avoir potentiellement 2 millions de mètres cubes à prélever. Sur le secteur le plus proche qui est celui de Forbach et Freyding-Merlebach, aujourd'hui, la remontée de nappe est moins prégnante et la ressource sera disponible uniquement dans quelques dizaines d'années. Donc les besoins aujourd'hui sont pour 2025-2026, ils ne sont pas pour 2060. Donc on constate déjà que, à proximité, il y a un problème de temporalité. Ensuite, s'il fallait aller sur le secteur ouest, avec 2 millions de m<sup>3</sup> on est un tout petit peu en dessous de la consommation qui sera celle d'HoloSolis. Donc on est tout juste en volume. Mais surtout on n'est pas en production permanente et lisse sur l'année. Donc il y a un problème aussi de régularité de la disponibilité de la ressource. Ensuite se pose le problème, ça a été chiffré, le problème du transport, on parle de secteurs qui, même en ligne droite, sont à 20 ou 30 kilomètres et donc ça nécessite de trouver un tracé avec tous les problèmes aussi environnementaux que ça peut poser. Et il faudra certainement passer dans des espaces naturels. Il faut refaire des études et peut-être que ça créera aussi des désordres dans des espaces naturels qui aujourd'hui n'ont pas besoin d'être perturbés. Après, il y a le coût de cette conduite. On peut compter approximativement 1 million du kilomètre, donc on est sur un coût de 16 à 20 millions, ce qui est quand même plus du double par rapport à la conduite qui est prévue aujourd'hui. Et il y a aussi les incertitudes pour avoir les autorisations de passage pour mettre cette conduite. Donc là aussi, problème de maîtrise. Donc ça, c'est pour la question des remontées de nappes. Et il y a aussi un problème de qualité parce qu'aujourd'hui on a de l'eau qui est fortement minéralisée et très ferrugineuse. Et donc il y a un problème de compatibilité de la qualité de l'eau, puisqu'aujourd'hui, pour fournir l'entreprise, il faut un niveau de qualité d'eau potable que l'entreprise retraitera elle encore après. Et le dernier point qui aurait pu être abordé, il y a les remontées de nappes, mais il y a aussi les eaux issues plutôt, on va dire, d'exhaure minière. Et donc là aussi on a un gros problème de qualité encore plus prégnant. Et puis, c'est aussi une option qui a été écartée.

Dernier point, est-ce que tous ces investissements sur l'eau potable vont rejaillir sur votre facture d'eau ? Non. Aujourd'hui, si vous avez suivi l'actualité, la Communauté d'Agglomération vient de finir sa procédure de désignation du nouveau délégataire de service public pour gérer l'eau à ses côtés pendant douze ans, donc avec une offre de prix intéressante. Aujourd'hui, les prix qui sont arrêtés sont arrêtés en dehors du projet HoloSolis. Concernant HoloSolis, on sera sur des ventes en gros volume et l'eau paiera l'eau. Et ce n'est pas l'utilisateur qui devra supporter des surcoûts sur sa facture pour permettre l'alimentation d'eau d'HoloSolis, c'est traité séparément. Donc c'est aussi un point qui est important à souligner : aujourd'hui, même si la collectivité va réaliser des investissements pour alimenter en eau HoloSolis, ça sera supporté sur la facture d'eau d'HoloSolis et ça n'a pas d'impact sur l'utilisateur. Pour le moment, le marché est passé, les prix sont définis. Donc vous pouvez être assurés dans cette période où on dit que tout augmente, la facture d'eau sera maîtrisée et ne sera pas impactée par HoloSolis.

**Mathieu PAFUNDI (responsable de projets RTE) :** Bonjour à toutes et à tous. Je me présente, je m'appelle Mathieu Pafundi et je suis responsable de projet concertation au sein du Réseau de Transport d'Électricité. Alors avant de poursuivre la présentation, je vous propose de vous présenter brièvement les missions de RTE. RTE assure la principale mission de service public de transporter l'électricité des points de production jusqu'aux points de consommation. On compare souvent notre réseau électrique aux autoroutes de l'électricité. Les points de production sont par exemple les centrales nucléaires, les parcs photovoltaïques, les parcs éoliens, etc. En ce qui concerne la consommation, lorsque celle-ci est importante, comme pour les gros sites industriels, ceux-ci sont directement raccordés sur le réseau de transport d'électricité et ce sera le cas pour l'usine d'HoloSolis. Pour le reste, Enedis et les entreprises électriques locales de distribution prennent le relais et acheminent l'électricité jusqu'au consommateur final.

Alors en tant qu'entreprise de service public, si le projet d'HoloSolis aboutit, nous aurons l'obligation de le raccorder au réseau de transport d'électricité. À l'écran s'affiche la carte de notre réseau dans la zone du projet avec en vert les liaisons électriques à 225 000 volts, en mauve, les liaisons électriques à 63 000 volts en trait plein les liaisons aériennes et en trait pointillé les liaisons souterraines. L'ensemble de ces liaisons présentes dans la zone converge vers deux postes électriques implantés sur la commune de Hambach et l'autre implanté sur la commune de Rémelfing. Dans la suite de la présentation, le poste électrique se trouvant sur la commune de Rémelfing sera dénommé le poste électrique de Sarreguemines. Ces postes électriques sont représentés à l'écran par des carrés en gris. Pour répondre aux besoins en consommation de l'usine d'HoloSolis, nous avons étudié plusieurs alternatives pour les raccorder au réseau de transport d'électricité.

La première, qui se trouve à proximité du site de l'usine d'HoloSolis, aurait pu consister en le raccordement de cette usine sur le poste électrique de Hambach, qui se trouve d'ailleurs à proximité de l'usine INEOS Grenadier qui a été créée d'ailleurs à cette époque. Sauf que ce poste électrique n'a pas la capacité technique aujourd'hui pour répondre aux besoins en consommation de l'usine d'HoloSolis.

Une autre solution aurait pu consister à raccorder l'usine d'HoloSolis sur l'une des liaisons à 225 000 volts, représentée en vert à l'écran et symbolisée par le point B, qui passe à proximité de l'usine d'HoloSolis. Cela aurait nécessité la création d'un nouveau poste électrique à proximité de cette liaison aérienne à 225 000 volts et donc la consommation d'environ trois hectares de foncier. Et cela aurait également impliqué la création d'une liaison souterraine d'environ six kilomètres entre ce nouveau poste électrique et l'usine d'HoloSolis. C'est une solution qui a également été écartée. J'y reviendrai par la suite.

Et enfin, la solution qui a été retenue dans le cadre de ce projet-là consiste en le fait de raccorder l'usine d'HoloSolis directement au poste électrique existant de Sarreguemines, symbolisée par le point C. Cela implique l'extension de ce poste sur une surface d'environ 0,4 à 0,6 hectare et sur des terrains appartenant d'ores et déjà à RTE. Ces terrains se trouvent en continuité des terrains qui sont déjà équipés par le poste électrique et cela impliquerait la création d'une liaison électrique, une liaison souterraine en l'occurrence,

d'environ dix kilomètres. Sachant que dans le cadre d'un précédent projet que nous avons étudié, qui devait s'implanter là où demain va s'implanter l'usine d'HoloSolis, le cycle combiné gaz d'Hambrégie, le tracé qui avait été identifié avait une longueur d'environ 8,5 kilomètres. La solution C, à comparer à la solution B, présente des avantages sur le plan environnemental, sur le plan sociétal, sur le plan économique et également sur le plan du délai de raccordement.

Nous sommes ici pour parler des effets du projet sur son environnement et, en l'occurrence, en ce qui concerne le raccordement électrique de l'usine d'HoloSolis. Nous sommes ici pour parler des effets relatifs à la liaison souterraine. Il faut savoir qu'une liaison souterraine, une fois les travaux finalisés, ne présente que peu d'impact sur l'environnement et donc les principaux impacts sur l'environnement d'une liaison souterraine, sont liés à la phase chantier et sont donc temporaires. Ils ne sont pas permanents.

Pour que vous puissiez vous rendre compte de ce que sont des travaux de liaison souterraine, nous avons affiché à l'écran deux schémas différents. Sur le schéma de gauche, vous avez donc un schéma qui représente la réalisation de travaux de liaison souterraine. Ces travaux ont une emprise d'environ 12 m de large. Cela peut être moins en fonction des enjeux que l'on peut rencontrer pour la réalisation de ces travaux. La première opération réalisée quand on réalise des travaux de liaisons souterraines, consiste à créer des accès s'il n'en existe pas. Ensuite, on décape la terre végétale sur une largeur d'environ huit mètres sur une faible épaisseur. L'opération suivante consiste à créer une tranchée d'environ un 1m40 de profondeur, d'environ 60 cm de large. Au sein de cette tranchée, on y dispose les fourreaux en polyéthylène haute densité qui sont assemblés entre eux. Une fois cet assemblage terminé, la tranchée est remblayée. Un grillage avertisseur est mis en place et la terre végétale précédemment enlevée et stockée temporairement est remise en place. À l'issue des travaux, la liaison souterraine n'est plus visible. Vous le constatez sur le schéma de droite et vous retrouvez sur ce schéma-là les 3 câbles conducteurs qui sont eux-mêmes disposés dans les trois fourreaux en polyéthylène haute densité, légèrement au-dessus, le grillage avertisseur, encore un peu au-dessus le remblai et pour terminer, la terre végétale.

Alors je vous le disais, RTE a une mission de service public et notamment à ce titre, nous sommes un aménageur responsable. Nous appliquons une démarche d'évitement, de réduction et de compensation des effets qui pourraient être liés à nos travaux. Cela signifie que nous réalisons des études en nous appuyant sur des bureaux d'études spécialisés. Et pour vous donner quelques exemples, dans le cadre du précédent projet de raccordement du cycle combiné gaz qui a été mené il y a quelques années, nous avons mis en place un certain nombre de mesures d'évitement, à savoir nous avons évité les mares aux abords de l'autoroute A4 et au sud-ouest de Neufgrange. Nous avons évité également des zones humides au niveau de la forêt domaniale située au nord de l'autoroute. Nous avons évité des prairies naturelles à Rémelfing et la Molinaie en amont de Neufgrange. Nous avons évité les principaux boisements et les zones urbaines denses.

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter en priorité, à ce moment-là nous envisageons des mesures de réduction. Toujours à titre d'exemple, dans le cadre du précédent projet, nous avons mis en place des mesures de réduction qui consistaient à passer l'autoroute A4 en sous-œuvre pour limiter l'indisponibilité de ses accès, à réduire la zone des travaux, notamment dans les secteurs boisés, pour minimiser l'élagage nécessaire à la réalisation de nos travaux, à intervenir en dehors des périodes de reproduction de la faune, donc entre le mois de mars et le mois d'août par exemple, voire à délimiter les aires de circulation des engins.

Enfin, la dernière mesure consiste à compenser. Je n'ai pas d'exemple à vous donner en ce qui concerne le précédent projet, puisque nous n'y avons pas été confrontés. Pour autant, il arrive parfois que nous soyons amenés à recréer des milieux, et des zones naturelles en partenariat avec des associations locales.

À l'écran s'affiche l'aire d'étude qui avait été envisagée à l'époque du précédent projet de raccordement électrique du cycle combiné gaz d'Hambrégie. Et au sein de cette aire d'étude qui est délimitée par un trait noir en gras, vous retrouvez les quatre fuseaux qui avaient été envisagés pour le tracé de la liaison souterraine de ce précédent projet. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction dont je vous ai parlé précédemment nous avaient fait converger vers le tracé présentant le moins d'incidents sur le plan environnemental, sur le cadre de vie et également sur le plan sociétal, c'est-à-dire vers le fuseau centre est. Pour vous donner quelques exemples, les fuseaux ouest et centre ouest, aux abords de l'autoroute A4, étaient concernés par les mares dont je vous parlais tout à l'heure. Les fuseaux ouest et est étaient concernés par les mesures d'évitement des espaces boisés dont je vous parlais tout à l'heure. Le fuseau centre-ouest était lui, concerné par une mesure d'évitement dans l'objectif de contourner les zones plus ou moins fortement urbanisées. Donc globalement, toute cette analyse a conduit à identifier le tracé (ou le fuseau centre est) comme fuseau de moindre impact dans le cadre du précédent projet.

Et enfin, pour terminer, comme je vous l'avais précisé précédemment, une fois les travaux de la liaison souterraine terminés, la nature reprend ses droits. Vous avez à l'écran trois photos qui ont été prises récemment à proximité de chez vous sur le tracé de la liaison souterraine existante qui raccorde le poste électrique D'Hambach au poste au poste électrique de Sarreguemines. Cette liaison souterraine traverse des milieux naturels, des milieux agricoles et se trouve sur environ 3 kilomètres/3,5 kilomètres, en périphérie de la piste cyclable. Comme vous pouvez le constater sur ces photos-là, la nature a repris ses droits.

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Bonjour à tous, Lucas Morela du bureau d'étude OTE Ingénierie. Je suis responsable d'étude Environnement et risques industriels et ma charge sont les études d'impacts et de dangers liées à l'implantation d'HoloSolis. Donc je vous propose ici un focus sur les risques industriels liés à l'activité d'HoloSolis.

Premièrement, pourquoi un site Seveso ? Tout simplement parce qu'au regard du volume d'activité et des volumes de produits stockés, on dépasse un seuil, un seuil qu'on appelle seuil Seveso, qui nous fait rentrer dans le cadre de la directive Seveso. Et ce que cela implique en termes de maîtrise des risques, on va parler surtout de maîtrise des risques, ce sont surtout des mesures drastiques de prévention. Donc, ça passe tout d'abord par un engagement d'HoloSolis, qu'on appelle la politique de prévention des accidents majeurs, qui va permettre de donner des lignes directrices d'exploitation permettant de réduire en continu le risque lié à l'établissement HoloSolis. Ça passe également par un système de suivi et de surveillance en continu, un dispositif de sécurité renforcé, des contrôles renforcés de l'administration, donc la DREAL, représentée par Monsieur Courty ici, une obligation d'information du public, donc de vous, qui passe par une Commission de Suivi de Site. Donc les rapports issus de cette commission de suivi de site vous seront mis à disposition.

Ensuite l'étude de dangers. Donc là, c'est mon job. L'étude de danger vise à identifier de manière exhaustive l'ensemble des phénomènes dangereux. Donc, comment on fait ? Sur la base de l'activité qui est menée, des produits qui sont stockés, de tout ce qui peut être présent sur le site d'HoloSolis et également sur la base de ce qu'on appelle le retour d'expérience, tout simplement. Donc on a des bases de données qui nous permettent de recenser l'ensemble des phénomènes dangereux qui sont possibles et qui sont déjà arrivés sur d'autres sites similaires à HoloSolis, on va réaliser ce qu'on appelle une analyse des risques. Et sur cette base d'analyse des risques, on va tenter de coter en fréquence d'apparition, mais également en importance des phénomènes dangereux, puisqu'on parle de phénomènes dangereux, on va tenter de coter les phénomènes dangereux puisque ce sont les deux caractéristiques primordiales d'un phénomène dangereux : probabilité et intensité des phénomènes. On va tenter de les coter sous ces deux critères-là, ce qui va nous permettre de choisir les modèles qu'on utilise puis de définir l'acceptabilité de ces phénomènes dangereux pour l'extérieur du site, l'environnement du site. Donc trois étapes. Et comme

précisé sur le diaporama : l'identification de l'ensemble de tout ce qui peut se passer sur le site d'HoloSolis, la caractérisation des phénomènes dangereux et ensuite on regarde ce qui se passe à l'extérieur du site.

La conclusion d'une étude de danger, c'est une matrice qu'on appelle matrice de maîtrise des risques, qui est basée sur deux textes réglementaires l'arrêté du 29 septembre 2005 et la circulaire du 10 mai 2010, qui est en quelque sorte la bible des études de dangers. Donc la circulaire du 10 mai 2010 est spécifique aux installations Seveso. Encore une fois, cette approche est réglementaire. Donc vous voyez sur cette matrice, qu'en en-tête de colonne, on a les fréquences d'apparition et en en-tête de ligne, on a également la gravité du phénomène, donc les conséquences à l'extérieur du site. Et ce qu'on vise dans une étude de dangers, en tout cas pour toute étude de dangers, pour cette démarche-là, c'est d'arriver au risque le plus bas possible, c'est-à-dire la gravité des conséquences la plus basse, mais également la probabilité d'apparition la plus basse.

Aujourd'hui des études qui ont été menées pour HoloSolis, donc si vous vous remémorez la grille présentée précédemment, les phénomènes dangereux qu'on a pu modéliser étaient, pour l'ensemble, qualifiés de modérés. Donc si on reprend les en-têtes de ligne, on est sur le plus bas niveau de risque possible. Les phénomènes les plus dangereux seraient contenus à l'intérieur du périmètre du site. Et la création d'un nouveau site n'implique pas de mise en œuvre de PPRT.

**Maxime COURTY (Chef d'Unité Départementale DREAL Grand Est) :** Bonjour à toutes et à tous. Maxime Courty, je suis responsable de l'unité départementale de la DREAL. Comme cela a été indiqué, effectivement, on est un service déconcentré du Ministère chargé de l'environnement, chargé d'une part de réglementer ce type d'activité industrielle et d'autre part, de les contrôler plus ou moins régulièrement. L'objet de mon propos est de vous donner quelques précisions justement sur ces deux items, la manière dont serait réglementé HoloSolis et la manière dont on le contrôlera, comme tout établissement industriel qui peut exister en Moselle et en France.

Alors on ne va pas entrer dans le détail de cette chronologie, mais en tout cas, HoloSolis ne peut pas fonctionner s'il n'a pas l'autorisation. L'autorisation de qui ? C'est Monsieur le Préfet qui est l'autorité administrative et qui délivre ce qu'on appelle une autorisation environnementale qui vise à réglementer l'établissement sur l'ensemble des items environnementaux que couvre la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Retenez qu'on dit que cette législation est une législation dite intégrée, c'est-à-dire que quand on réglemente un établissement industriel, on le réglemente sur l'ensemble des enjeux environnementaux. On a parlé du paysage, on parle de la biodiversité, on parle des rejets atmosphériques, on parle des rejets aqueux, on parle des risques technologiques, ça vient de vous être évoqué. Donc l'ensemble de ces items va être réglementé au travers d'un texte unique qui s'appelle l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Pour aboutir à cet arrêté préfectoral d'autorisation, il faut subir toutes les étapes qui sont devant vous. Ça veut dire que l'exploitant doit déposer une demande d'autorisation environnementale, ça c'est à venir lorsqu'il aura constitué son dossier avec deux éléments fondamentaux dans cette demande d'autorisation environnementale : d'une part, l'étude d'impact, les impacts sur l'eau, sur l'air, en termes de déchets, etc., et puis l'étude de dangers qui vient de vous être présentée. Sur la base de ces éléments, on va déterminer si le dossier est recevable, c'est-à-dire s'il est suffisamment complet, et puis il subira ensuite une enquête publique. Après cette enquête publique, toutes les consultations des services administratifs, les consultations des mairies et des communes qui sont concernées par cette enquête publique et bien sûr, de la part des riverains, revient sur le bureau de l'instructeur, un de mes collègues, qui va déterminer la manière dont sera réglementé l'établissement et proposera à Monsieur le Préfet l'autorisation ou potentiellement un refus au final de cette procédure. L'idée, c'était de vous indiquer comment on réglemente un établissement de ce type-là.

On n'est pas seul et on a à notre disposition moult référentiels qui nous viennent de l'Europe ou qui nous viennent de textes nationaux. On a par exemple des arrêtés ministériels qui sont des bases en termes de prescriptions techniques et qui nous servent à alimenter l'arrêté préfectoral qui fixera les prescriptions techniques applicables à HoloSolis. L'étude de danger qui vous a été présentée à l'instant est ce qui détermine ce qu'on appelle dans notre jargon les mesures de maîtrise des risques, c'est-à-dire les dispositifs qui garantissent et qui permettent de réduire le risque à un niveau acceptable. On va également regarder comment l'exploitant garantit que ces rejets sont acceptables pour les milieux environnants, tant le milieu air que le milieu eau. Vous avez vu qu'il y avait une consommation importante. Il y aura des rejets importants. Et du coup l'objet est que l'exploitant fournisse dans son étude d'impact la justification de l'acceptabilité de ces rejets pour le milieu récepteur. Là, en l'occurrence, ce sera la Sarre.

L'acceptabilité également des rejets, et notamment les rejets atmosphériques, vis-à-vis de la santé des personnes qui vivront autour de l'usine. C'est ce qu'on appelle une étude de risque sanitaire. Ça figurera dans l'étude d'impact et ça devra démontrer que le niveau de risque lié aux émissions des polluants qui seront émis est acceptable pour la santé des personnes. Cela se base sur des modélisations et sur des valeurs toxicologiques de référence, là aussi avec une méthodologie très précise, définie au niveau national.

Tout cela est basé sur ce qu'on appelle les meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire que l'exploitant doit garantir et justifier également la mise en place des meilleures performances environnementales sur son installation. Ça veut dire que nous vérifierons lors de l'instruction de ce dossier que l'exploitant a bien mis en œuvre ces meilleures performances environnementales qui notamment sont définies au niveau européen dans, là aussi des documents de référence européens.

Tout cela pour aboutir à quoi ? À cet arrêté préfectoral qui autorisera normalement HoloSolis et qui fixera très clairement différentes prescriptions techniques. J'en cite quelques-unes. Les valeurs limites de rejets dans l'eau et dans l'air. L'ensemble des polluants susceptibles d'être émis seront limités en charges polluantes, en concentration. Cet arrêté préfectoral fixera également les conditions de surveillance de ces rejets. Il y aura des surveillances en continu, des surveillances hebdomadaires, des surveillances réalisées par l'exploitant lui-même, des surveillances réalisées par des organismes agréés et potentiellement des surveillances que l'on déclenchera au travers de contrôles inopinés. Et puis un autre exemple de prescriptions techniques, bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, ce sont les mesures de maîtrise des risques liées aux conclusions de l'étude de dangers que l'exploitant fournira.

Alors une fois qu'un établissement de ce type-là est réglementé et encadré par ces prescriptions techniques, cet arrêté préfectoral, une fois qu'il l'exploite, et bien on va le voir de temps en temps, plus ou moins fréquemment, mais en tout cas pour ce type d'établissement qui est classé Seveso haut, nous réalisons, sur ce type d'établissements, étant classés et classifiés comme établissements prioritaires, a minima deux inspections par an, une inspection sur des thématiques diverses, ça peut être les rejets eau, les rejets air. Et puis une inspection très spécifique qui est liée à ce qu'on appelle le système de gestion de la sécurité. C'est en lien avec les risques technologiques. Et là on va vérifier que l'exploitant maîtrise les risques de son installation au regard de l'étude de dangers qu'il a remis dans le cadre de sa demande d'autorisation.

Comment on fait ces contrôles ? Ces contrôles, on les fait potentiellement sur site. En fait ce n'est pas potentiellement, vous voyez, deux inspections sur site minimum pour ce type d'établissement. Et puis sur pièce également, parce que l'exploitant, il a une obligation, c'est prévu dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral, d'un reporting de différents éléments de surveillance de son activité, de son exploitation, à remettre à l'administration.

La suite des contrôles. Parce que quand on contrôle, derrière il peut y avoir des suites. La meilleure suite qu'il y a pour un exploitant, c'est de ne pas avoir d'observations. On constate une conformité à la prescription qui est contrôlée. Potentiellement, il peut y avoir des observations, en tout cas des

questionnements sur est-ce que vraiment il est conforme ou pas conforme et on a besoin de justificatifs de la part de l'exploitant. Et à ce moment-là, après l'inspection, dans notre rapport d'inspection, on demandera à l'exploitant des justifications qui conduiront soit à une conclusion et pas d'observations, soit à la conclusion suivante, c'est-à-dire à une non-conformité. Sachez qu'en cas de non-conformité, la loi prévoit différentes suites administratives et également différentes suites pénales. La première suite administrative qui est donnée, c'est une mise en demeure. La mise en demeure, c'est quoi ? C'est un rappel à la loi, c'est-à-dire que l'exploitant est en non-conformité. Il a une obligation, dans un délai fixé par un arrêté préfectoral, de se remettre en conformité. Si malheureusement, il ne se remet pas en conformité, on propose à ce moment-là des sanctions administratives, notamment des amendes administratives qui existent ou des astreintes journalières à laquelle il peut être soumis.

Et puis il y a un volet parallèle qui est un volet pénal, puisque nous sommes des fonctionnaires assermentés et commissionnés, et nous pouvons dresser des procès-verbaux. J'espère qu'on n'en arrivera pas là, bien sûr. Voilà, en tout cas, je voulais vous brosser globalement comment on réglemente ce type d'établissement, en cinq minutes, ce n'est pas facile, et comment on les contrôle. Vous savez tout maintenant !

**Julia BITRAN (animatrice) :** Merci à tous pour cette présentation détaillée, cela vous donne matière à réflexion, n'est-ce pas ? Vous avez emmagasiné énormément d'infos. Ce qu'on vous propose maintenant, c'est de passer à une partie atelier. Alors vous allez voir vos tables, elles sont magiques, elles sont sur roulettes. Vous allez pouvoir les rabattre pour vous mettre face à face. On a Frédéric qui va vous distribuer des planches. Ce sont cinq mêmes supports à chaque table, un regroupement de tables. Il y a donc la prise en compte de l'environnement dans le projet, la biodiversité, l'eau, l'alimentation électrique et les risques. L'idée, c'est de vous permettre de prendre le temps d'en discuter entre vous, d'organiser un peu votre réflexion. Alors peut-être que vous allez, selon les tables, vous focaliser plus sur un ou deux thèmes et délaissé un peu les autres, ce n'est pas grave, faites selon vos priorités. L'idée c'est qu'on vous laisse une petite demi-heure, peut-être un peu moins, peut-être un peu plus. Ça va dépendre de vous pour que vous puissiez un petit peu synthétiser vos remarques, vos réflexions, les questions que vous voulez poser. Et puis après je viendrai à chaque table avec le micro pour donner la parole à chaque table. Est-ce que ça vous convient comme idée ? Est-ce que vous êtes prêts à jouer le jeu, à participer ? L'idée de la concertation, c'est que ça soit participatif. On n'oblige personne. Et puis il y a des places vides encore pour ceux qui veulent, qui sont sur des chaises où il n'y a pas de tables, vous avez le droit de nous rejoindre, ce n'est pas obligatoire non plus.

## Echanges avec les participants suite à la réflexion en groupe

**Julia BITRAN (animatrice) :** Alors je viens de faire un petit tour de table à l'instant et je crois qu'à peu de choses près, ça peut être bon ! Alors si vous voulez, comme maintenant vous allez pouvoir échanger avec tout le monde, ce que vous pouvez faire, c'est de remettre les tables en éventail pour ne pas vous retrouver à tourner le dos ou avoir des torticolis. Déjà que vous n'avez rien eu à manger, je sais, je suis désolée. Promis, la prochaine fois, il y aura des petits trucs. Il y a peut-être un porte-parole ou celui qui a écrit, celle qui a écrit, qui sait relire. Je vais venir à chaque table pour vous proposer d'intervenir, mais à chaque fois on va regrouper les thèmes. Donc on va démarrer par le premier thème la prise en compte de l'environnement pour ceux qui ont écrit des choses, qui ont des choses à dire par rapport à ça, et on va comme ça centraliser d'abord ce qui se dit au niveau de toutes les tables. Et puis comme ça, les intervenants pourront après vous apporter une réponse globale, parce qu'il y a peut-être des choses qui se rejoignent dans vos réflexions, dans vos remarques, dans vos questions. Alors comme je suis à cette table, je commence par chez vous. Est-ce que vous vous êtes noté des choses par rapport à la prise en compte de l'environnement ?

**Un participant :** Oui, quelques petites choses. Tout d'abord, dans le dossier, il était indiqué que les modes de déplacements ferrés étaient aussi envisagés et donc on se demandait ce qu'il en était de la voie ferrée initiale qui avait été créée pour la Smart, si ça avait été envisagé. Après, il y a quand même pas mal de sujets sur les accès des salariés. En plus avec les camions, ça va ajouter. Qu'est-ce qui est prévu pour éviter les bouchons et permettre aux salariés de venir facilement sur le site ? Sachant que ça doit être pensé en niveau interentreprises puisque si on a des horaires similaires pour toutes les entreprises du site, ça va faire beaucoup. Voilà donc principalement sur les moyens de transport.

**Un participant :** Alors moi j'avais une question par rapport au traitement des déchets, enfin de la gestion des déchets. Savoir s'il y aurait sur site une unité de recyclage.

**Un participant :** Alors sur le sujet de l'environnement, on se pose aussi la question de savoir comment on va faire la déviation est de Sarreguemines avec la connexion du pont vers l'Allemagne. Parce que là, il y a quand même aussi beaucoup de volume de transport pour évacuer vers l'Europe et toucher toute l'Europe et ne pas encombrer les nombreuses voies de circulation qui servent déjà à alimenter toute la partie industrielle de la région de Sarreguemines. C'est un site important qui va compter 1700 salariés, donc ça va faire beaucoup de volume de circulation et aussi beaucoup de volume de transport pour les produits finis.

**Un participant :** Par rapport à la prise en compte de l'environnement, on se posait des questions concernant l'impact du bruit et du visuel sur les riverains, ce n'est pas évoqué. Notamment aussi l'impact du transport, mais aussi par rapport aux riverains, par rapport à la proximité de l'autoroute et l'impact sanitaire global en raison de la proximité des différents sites polluants. Et quelles compensations sont prévues par rapport aux riverains ?

**Julia BITRAN (animatrice) :** On va continuer de regrouper les observations, les questions, etc.

**Un participant :** Donc nous aussi nous posons la question de savoir quelles seraient les nuisances sonores et ainsi que peut-être une question de détail, mais la hauteur des cheminées. Parce qu'il était dit dans votre dossier qu'elle serait fixée afin de maximiser la dispersion et d'éviter les retombées à proximité du site. Donc quelle hauteur pour les cheminées et quel risque pour ces retombées ? Et une petite remarque, c'est que, collégialement, nous apprécions votre niveau d'implication et votre réactivité dans le cadre de la concertation.

**Henri HAXAIRE (maire de Willerwald) :** Je me présente, Henri Haxaire, maire de la commune de Willerwald. Alors, comme nous sommes la dernière table, nous avons pu constater que nombre de questions étaient déjà posées. C'est ce que nous avons sur notre fiche. Tout d'abord, je voudrais remercier le staff de cette présentation à ce projet ambitieux et réaliste. Alors je voudrais rajouter simplement que nous, moi, les élus, nous avons fait un sondage auprès de la population de Willerwald et, en grande majorité, la population de Willerwald est très favorable à l'implantation de ce projet. Nous pouvons également le constater par la présence très très faible de la population de Willerwald. Voilà, je vous remercie.

**Un participant :** Bonjour à tous, on se posait essentiellement les mêmes questions que les tables précédentes. On rentrait quand même un peu plus dans le détail au niveau du trafic. Quel serait l'impact ou quelle serait l'augmentation du trafic dans les communes alentour ? Combien de camions ça représente ? Combien de camions en plus par jour éventuellement, si on peut pousser plus loin, combien de kilomètres effectués par ces camions ? Il faut juste savoir que des kilomètres effectués par des véhicules font de l'abrasion des pneumatiques. Et aujourd'hui c'est un critère qui va arriver au niveau environnemental. L'abrasion des pneumatiques donne des microparticules qui vont rentrer dans les eaux d'écoulement et dans nos rivières et dans la faune et la flore. Donc un impact qu'on n'estime pas toujours, mais qui va nous arriver aussi.

**Un participant :** Nous on se posait la question justement sur la hauteur prévue pour les cheminées et où elles seront situées ? Sur le visuel qu'on a, il n'y a pas de cheminée, donc on a du mal à s'imaginer où elles vont être.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Alors j'ai vu à la table des intervenants que vous avez bien pris des notes pour n'oublier aucune question. Donc c'est à vous. Attendez, il y a juste une précision.

**Un participant :** J'avais une petite question supplémentaire. Alors elle est un peu tirée par les cheveux. Comment les salariés et les opérateurs vont-ils être en contact avec les produits chimiques dans cette usine ? Dans le cas où ils seront exposés et en contact avec les produits chimiques, est-ce qu'il y aura une obligation de se désinfecter, de se laver pour ne pas emmener les produits chimiques à la maison et dans la machine à laver et les rentrer dans un autre circuit ? C'est peut-être un impact minime, mais potentiellement, il est réel.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Et bien je vous laisse le soin de répondre.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Merci beaucoup Monsieur, pour vos questions. En fin de compte, j'ai à côté de moi Elise Bruhat qui est ma directrice de stratégie industrielle et qui a travaillé dans des environnements où elle fabriquait des cellules photovoltaïques avec ces produits. Donc je vais lui demander de répondre à votre dernière question qui, je pense, est très importante pour tout le monde, c'est de savoir est-ce que les employés vont rentrer à la maison avec des particules chimiques sur leur corps ? Ce qui je comprends serait quelque chose qui inquiéterait beaucoup de monde. Donc la voici.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Déjà, j'aimerais vous remercier pour cette question. Effectivement, ce sont des enjeux de sécurité qui sont en jeu. J'aimerais vous rassurer aussi sur ces points-là. La législation et notre droit envers tout ça est très très clair. On ne peut pas mettre nos employés en risque face à ça. Donc, il va y avoir énormément de mesures d'hygiène, de santé et aussi liées à l'environnement qui vont être mises en place là-dessus. Typiquement, la plupart des opérateurs, même ceux travaillant en zone chimie, donc vraiment à proximité géographique on va dire, de ces éléments chimiques ne vont pas être en contact direct avec ces éléments chimiques, mais il y aura vraiment un environnement de protection. Alors, avec des systèmes qu'on appelle de capotage, ce sont des protections typiquement en Plexiglas ou autre autour de tous les bacs chimiques pour éviter tout contact direct avec les opérateurs qui travaillent. Les seules personnes qui pourront avoir un contact plus direct avec ces produits chimiques, ce sont typiquement des opérateurs de maintenance ou des techniciens maintenance. Dans ce cas-là, des mesures de sécurité seront prises pour limiter leurs risques. Et bien sûr, il y aura une traçabilité, une formation de ces personnes-là pour la manutention, pour tous ces risques chimiques. Mais aussi il y a des normes de sécurité. Une personne ne travaille pas seule lors d'une opération de maintenance en produits chimiques, ils sont toujours plusieurs pour vérifier, pour être là en cas d'accident, pour vérifier, pouvoir intervenir le plus vite possible. Ce sont toujours des opérations qui sont planifiées pour aussi avoir une traçabilité là-dessus et vérifier que tout s'est bien passé.

La formation, elle viendra aussi même sur les employés classiques, même s'il n'y a pas de contact direct et que ces ouvriers sont protégés. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y aura quand même une formation de ces personnes à être dans un environnement dit « chimique », même s'il n'y a pas de contact direct pour les protéger. Donc par exemple sur comment on enlève des gants ? Donc il y a tout un habillement de protection individuelle, mais on privilégiera toujours une protection collective avant une protection individuelle. Donc ça, c'est vraiment un mode de fonctionnement, on protège le commun et après l'individuel quand on ne peut pas protéger le collectif. Donc ces protections individuelles, c'est aussi utiliser des gants, savoir bien les enlever pour qu'il n'y ait pas de risque justement que les personnes puissent ramener des particules chimiques ou en aient sur leurs mains. Voilà, tout ça ce sont des choses et des études qui sont éprouvées et qui sont faites classiquement dans ces opérations de bacs chimiques ou autres. Il y a beaucoup d'industries qui le pratiquent et bien sûr, on sera au meilleur niveau là-dessus pour protéger nos employés de la meilleure façon. Voilà.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** J'aimerais tout de même rajouter quelque chose, Monsieur. C'est qu'on a l'impression ici, lorsqu'on parle, que toute l'usine va être un risque chimique et que chaque employé sera exposé à ce risque. Vous pouvez imaginer dans votre tête qu'il y ait des cuves partout de produits chimiques, mais ce n'est pas le cas. Je veux dire, la majorité de l'activité que l'on va faire va être l'assemblage de panneaux photovoltaïques. Et ça, c'est juste de la mécanique, comme vous avez ici à côté chez INEOS. L'usine va avoir deux parties. L'une va assembler les panneaux photovoltaïques à partir de cellules que l'on va faire, donc on va prendre une plaque de verre, on va mettre un encapsulant,

on va mettre les cellules dessus, on va mettre une autre plaque de verre derrière, on chauffe, on met sous vide pour enlever tout l'air, toute l'humidité, on met un cadre autour, on met une junction box derrière avec les câbles électriques et votre panneau photovoltaïque est fait. Et là, il n'y a aucune exposition à des produits chimiques. Lorsque l'on fabrique la cellule photovoltaïque, donc en amont, là on va prendre au départ une gaufrette de silicium et cette gaufrette va être traitée, va passer par treize étapes différentes et uniquement certaines de ces étapes sont chimiques. Et elles sont ce qu'on appelle dans des salles blanches, c'est-à-dire que les salles sont sous vide, avec une atmosphère négative pour que n'importe quelle molécule chimique soit aspirée hors de la pièce. Et bien sûr, elle passera par des brûleurs et des choses comme ça, et des laveurs. Je ne veux juste pas qu'il y ait une crainte qu'on expose des gens à des dangers. Ce n'est absolument pas notre objectif. D'accord. Ok, merci.

Donc il y avait pas mal d'autres questions. Je vais essayer de les prendre dans l'ordre dans lesquelles elles ont été données. La première dont on a parlé, c'est la voie ferrée. C'était vous, madame, qui avait posé la question de la voie ferrée de Smart. Donc effectivement, on a vu la voie ferrée qui passe ici par la vallée. Elle passe initialement par Willerwald et ensuite dans la vallée, elle part de Sarralbe, elle passe dans la vallée de Willerwald. Aujourd'hui cette ligne n'est pas réellement utilisée, donc nous souhaiterions si besoin la réutiliser. Il faudrait qu'on parle surtout avec la SNCF et également avec la communauté de Willerwald pour voir s'ils veulent avoir à nouveau un train qui passe par la vallée. Parce que peut-être qu'ils diront "on n'en veut pas de cette nuisance". Mais le fait est que, qu'il y ait un train ou pas, nous souhaitons faire en sorte qu'on utilise autant que possible la mobilité douce. Donc, déjà, la conduite d'eau que l'on va créer permettra de créer une piste cyclable depuis Sarralbe jusqu'ici. C'est un des derniers maillons de la région qui n'a pas encore été finalisé. Donc ça permettra aux gens de se déplacer avec des vélos électriques. Jan-Marteen et moi nous sommes d'origine des Pays-Bas, donc on est accoutumé à une zone plutôt plate. Ici, vous avez un truc qu'on n'a pas chez nous, sauf quand on a une digue, c'est-à-dire que vous avez des collines. Mais avec les vélos électriques et puis avec des mollets forts, si on utilise des vélos standards, on est en mesure de faire en sorte que les personnes viennent sur le site avec un vélo. Il y aura des parkings à vélos électriques sur le site, où ils pourront également recharger leurs vélos.

Et ensuite donc la voie ferrée pour l'accès des salariés, on va également essayer d'aménager les horaires d'arrivée. On ne va pas faire en sorte que tout le monde arrive sur le site en même temps. Donc on va se coordonner avec INEOS par exemple, pour nous assurer que les entrées, les embauches et les débauches soient des horaires légèrement différents pour éviter les embouteillages. Pour les moyens de transport, une discussion qu'il faudra que l'on ait avec la CASC, c'est de voir comment est-ce qu'on peut continuer à encourager le covoiturage, voir comment est-ce qu'on peut créer des systèmes de transport en commun, peut-être avec des lignes de bus qui seraient partagées entre nous et INEOS pour aller par exemple de Sarreguemines jusqu'ici. Mais donc je pense que j'ai répondu à votre question. Mais tout ça, ce sont des ateliers sur lesquels on va devoir s'attabler avec la Communauté de l'Agglomération et les autres parties prenantes industrielles du coin pour que l'on puisse faire ça de façon commune.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** Votre propos était déjà très complet et on voit que vous vous êtes déjà bien approprié les problématiques du territoire, y compris sur les transports. Donc simplement pour compléter quelques petites informations complémentaires sur la voie ferrée. Il faut savoir qu'il y a quelques années, elle appartenait encore à Réseau Ferré de France, mais aujourd'hui, c'est devenu ce qu'on appelle un embranchement particulier, donc une installation terminale embranchée qui est la propriété de la Communauté d'Agglomération. Et si la Communauté d'Agglomération a réalisé cette acquisition, c'était pour garantir la pérennité de cette liaison ferrée. Maintenant, cette liaison ferrée est privée jusqu'à l'aiguille de Sarralbe et il faut que, au-delà de Sarralbe bien entendu, le Réseau ferré de France et la SNCF maintienne les liaisons. Et donc, pour ce faire, les élus, à commencer par le président Roland Roth, ont sollicité les autorités avec l'appui du Conseil régional Grand Est pour que aussi le réseau ferré qui là dépend du réseau national soit maintenu au

débouché de cet embranchement particulier, parce que sinon, ça n'a plus d'intérêt. Aujourd'hui, il est potentiellement réactivable, même s'il faudra travailler sur les quais pour les décharger bien sûr tous les wagons et trouver la meilleure solution possible. Mais en tout cas, c'était un souhait de la collectivité pour garantir une possible réactivation.

Sur la partie simplement des bouchons, effectivement, Monsieur Boom-Wichers a déjà parlé des transports en commun, des liaisons douces. Vous le voyez, l'Agglo investit fortement sur les pistes cyclables et notamment dans les zones d'activités. Et aujourd'hui, à part le franchissement de la voie ferrée à Sarreguemines, on peut déjà faire en liaison dédiée Sarreguemines jusqu'à l'Europôle de manière totalement sécurisée.

Sur les transports en commun, Monsieur Boom-Wichers avait raison. On va aussi travailler sur le sujet, y compris sur des liaisons directes depuis l'extérieur du territoire. Comme il y a une liaison aujourd'hui en bus directe, qui n'est plus un type d'omnibus, qui a été faite entre Sarreguemines et Forbach. Demain, il faudrait que ça puisse être Forbach directement à l'Europôle. Ça, c'est un travail qui se fera aussi en concertation avec le Conseil régional puisque c'est lui qui est compétent. Et sur les liaisons de bus internes au territoire, il faudra aussi attendre pour être pertinent puisqu'il faudra d'abord faire une étude sur l'origine-destination des salariés. Avant de mettre en place des transports, il faut savoir d'où ils viennent quand ils viennent travailler chez HoloSolis. Donc aujourd'hui c'est un peu tôt puisqu'ils n'ont pas encore recruté toutes les personnes qui travailleront dans l'usine. Donc ça, ce sont des choses qui vont se travailler au fur et à mesure des recrutements avec les études origine-destination.

Enfin, il a été évoqué la question des bouchons potentiels sur le secteur. Donc il faut savoir que sur l'Europôle, il y a une étude de circulation qui vient d'être commandée par l'Agglo justement pour anticiper ces éventuelles difficultés, sachant qu'il peut déjà y en avoir quelques-unes. Donc, parmi les solutions qui sont étudiées, c'est notamment pour la sortie de l'Europôle 1, MAHLE, INEOS, une bretelle qui ne passerait plus par le rond-point, mais qui permettrait de shunter le rond-point et de se réinjecter directement sur la RN61 en sortant de l'Europôle, ça c'est à l'étude, mais ça se fera avec l'État puisque c'est une route nationale. Sur la sortie de la partie sud de l'Europôle, il est prévu un accès direct depuis la route départementale qui se situe entre la sortie d'autoroute et Willerwald. Donc dès que vous êtes sorti de l'autoroute, vous passez sous le pont de l'autoroute et un peu dans la remontée, il est prévu un embranchement direct pour rejoindre l'autoroute pour désengorger le rond-point de l'étoile qui est à la sortie de l'autoroute. Donc là, c'est aussi un travail qui se fait et qui a commencé à être fait pour le dimensionnement d'un giratoire avec le Conseil départemental. Et puis il a été évoqué la question de la liaison vers l'Allemagne. Donc aujourd'hui, l'Europôle s'injecte directement sur la nationale 61 qui permet de rejoindre facilement l'Allemagne, donc ça ne semble pas être le point critique. Par contre, effectivement, un autre point sur lequel les élus sont vigilants, et à commencer par Roland Roth ici présent et Marc Zingraff, c'est le problème de la déviation sud de Sarreguemines. Il a été évoqué une déviation est. Je ne sais pas si c'était la déviation sud qui voulait être évoquée. Donc pour rejoindre notamment le secteur du Pays de Bitche où les élus de la Communauté d'Agglomération ont déjà manifesté leur volonté de voir aboutir ce projet et ont indiqué que l'Agglomération pourrait cofinancer ce projet si les autres partenaires, à commencer par le Département, sont d'accord pour engager ce projet.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Il y avait une autre question qui était celle de la gestion des déchets et du recyclage sur le site. Donc, par exemple, la gestion des déchets, on a déjà parlé du recyclage de l'eau. Une fois que l'eau sera traitée par notre usine dans l'utilisation des cellules, elle sera bien sûr retraitée et nettoyée avant d'être remise dans la conduite pour être rejetée dans la Sarre. Comme ce qu'on a dit, c'est que l'eau serait rejetée avec les mêmes critères. Que celle qui est prélevée de la Sarre à l'initiale. L'objectif n'est absolument pas de rejeter de l'eau polluée et que tous les poissons et toute la biodiversité de la Sarre soient tués. Ce n'est absolument pas notre objectif. Donc nous rejeterons l'eau

propre. Des questions étaient également sur la chaleur de l'eau que nous allons rejeter. Donc à nouveau, nous ne sommes pas une usine qui produit énormément de chaleur, donc l'eau sera rejetée à une température correcte, de la température ambiante.

Et voilà, au niveau du recyclage, il y aura d'autres choses. Par exemple, on aura des fournisseurs qui nous apporteront des biens sur des palettes. Donc les palettes, soit on va les réutiliser pour réexpédier nos panneaux photovoltaïques, mais elles doivent avoir une certaine taille. Donc si on ne peut pas garder ces palettes, elles sont recyclées, elles seront retraitées, soit brûlées dans les différents centres de traitement de déchets de la région.

Les produits chimiques que nous utiliserons seront eux également retraités par nos fournisseurs, c'est-à-dire que nous allons prendre des produits chimiques de leur part et une fois que les produits chimiques auront fait leurs réactions sur les cellules photovoltaïques, la nature d'une réaction chimique, elle change et donc le produit lui-même sera réutilisé par la société de produits chimiques qui nous vend les produits pour être retraité, pour être ensuite recyclé et être réutilisé.

Ensuite, il y avait une question au niveau du bruit et des visuels pour les riverains. Donc je vais traiter cette question en deux parties. Au niveau du bruit, nous avons déjà indiqué dans le dossier de concertation que l'usine ne sera pas une usine bruyante. Ce n'est pas une usine de métallurgie ou autre chose qui ont des processus bruyants. C'est une usine qui sera une usine, mais vous n'entendrez pas des presses industrielles qui feront du bruit ou quoi que ce soit. C'est juste un site de production qui a un certain nombre de bruits. Mais d'après les informations que nous avons de nos ingénieurs, c'est que l'émanation de bruit de l'usine sera moindre aujourd'hui que les bruits que vous avez de l'autoroute. Donc on ose même espérer que la structure du bâtiment agira un peu comme un coupe-bruit ou un pare-bruit pour la ville de Willerwald.

Donc en ce qui concerne votre autre question qui est sur les visuels, nous proposerons ces visuels lors de l'atelier suivant qui aura lieu à Willerwald même et où nous montrons des insertions paysagères d'à quoi ressemblera l'usine vue depuis différents emplacements depuis Willerwald. Est-ce que j'oublie quelque chose ? Ce sera le 21 octobre. Merci.

Il y a eu un certain nombre des questions sur la hauteur de cheminée. On a visité la région à plusieurs reprises. On s'est déplacé également parce qu'on a entendu pas mal de personnes nous dire qu'il y avait des usines Seveso entre Willerwald et Sarralbe. Donc bien sûr, nous comprenons votre inquiétude qu'il y ait un autre site Seveso à rajouter. Donc on est allé voir cette usine et la nature de l'usine que vous avez à entre Willerwald de Sarralbe est très différente de celle que nous aurons nous. J'ai constaté un certain nombre de hautes cheminées sur ces sites. C'est leur processus industriel. Nous n'aurons pas de cheminées de ce genre. Il y aura bien sûr des systèmes d'extraction de l'air avec des brûleurs, mais il n'y aura pas de cheminée qui va faire 30 mètres de haut comme vous avez là sur l'autre site. Je ne critique absolument pas l'autre site, mais je dis ce que l'on va avoir sur notre site. Et d'ailleurs Monsieur Morela, est-ce que vous souhaitez rajouter quelques commentaires par rapport à ça ?

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Merci Monsieur Boom-Wichers. Effectivement, les activités d'INEOS et d'HoloSolis seront très différentes puisqu'aujourd'hui, comme l'évoquait M. Boom-Wichers, ce qu'il est prévu sur l'usine d'HoloSolis, ce sont des exutoires, donc des cheminées, qui seront faiblement émettrices. Sur la hauteur de cheminée, la méthode de détermination de cette hauteur vise à un objectif qui est la dispersion des gaz et leur dilution dans l'atmosphère, justement pour éviter d'impacter les riverains et plus globalement l'environnement. Comment on détermine une hauteur de cheminée ? C'est une méthode réglementaire qui est fixée par arrêté ministériel du 2 février 1998, qui est basée sur les quantités émises, mais également sur les obstacles que peuvent rencontrer les fumées ou les gaz qui sont émis à l'atmosphère. Et cette hauteur de cheminée qui est définie forfaitairement sur la base de l'arrêté ministériel et validée par ce que l'on appelle une évaluation des risques sanitaires, qui vise à définir si le risque est

acceptable ou non pour la santé des riverains. Et cette évaluation des risques sanitaires est validée par l'Agence régionale de santé. Et cette évaluation des risques sanitaires permet également de valider les conditions de rejets. Sachant que les hypothèses prises en compte pour la réalisation de cette évaluation des risques sanitaires sont extrêmement défavorables puisqu'on considère un riverain qui pourrait vivre toute une vie, à savoir 70 ans au même endroit au point de concentration maximale, est soumis à 100% du temps à ces rejets, donc 24h/24 et 7 jours sur 7. Donc c'est extrêmement conservateur. Et enfin, sur ces hauteurs de cheminées, les valeurs limites d'émission et les conditions de rejet sont validées périodiquement par des mesures qui sont réalisées au niveau de ces exutoires. Ces mesures sont reportées et validées par la DREAL ici présente.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Une autre question portait sur le trafic et notamment le trafic de camions. Sur ce sujet, on a écrit dans le dossier et on a fait une estimation. On aura 200 camions par jour qui viendront sur le site, que ça concerne nos livraisons ou nos expéditions. Il est à noter que ces trafics de camions n'auront pas lieu le soir ni le week-end pour limiter l'impact que vous pourriez avoir au quotidien et que ce soit le moins impactant et dans les horaires de travail en journée.

Concernant le nombre de kilomètres parcourus par ces camions, on va voir différentes choses, que ce soit par exemple pour la livraison, donc ça sera plutôt des transports qui iront des différents ports, donc Metz, Strasbourg ou le port en Allemagne dont j'éviterai de prononcer le nom parce que ça va être une catastrophe, mais du coup c'est à peu près une soixantaine de kilomètres pour chacun de ces ports pour faire venir les livraisons. Concernant l'expédition, là on va parler plutôt de nos différents marchés, donc ça va être des expéditions qui vont être par exemple en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France majoritairement, et parfois en Espagne ou au Portugal. Donc ça va couvrir différentes zones. Et ça, ça va beaucoup dépendre de notre marché. À l'heure actuelle, on n'a pas encore fait ce type de simulation de ce trafic routier généré par les camions, mais ce sont des choses qu'on étudiera. Le point que vous mentionnez par rapport aux particules fines, c'est un point effectivement d'attention qui va relever de la législation globale. Donc voilà, on en a conscience et on vous remercie pour ce rappel de prise de conscience. On fera de notre mieux sur ces questions-là.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Ensuite, il y avait une question plus générale sur réduire l'impact sanitaire global. Je ne sais plus exactement qui avait posé la question. C'était vous. Merci madame. Votre question est au fond de toutes nos préoccupations. Comme vous l'a expliqué Elise tout à l'heure, le processus de fabrication d'une cellule est que le processus est extrêmement automatisé pour réduire l'exposition aux gens autant que possible et de ne pas les exposer par rapport à des produits chimiques. Si nous le faisons, Monsieur Courty est là pour nous rappeler à l'ordre. Mais aujourd'hui, notre objectif, c'est de créer une usine qui emploie des gens et qui les maintient en bonne santé. On n'a aucune intention de rendre les gens malades ou quoi que ce soit.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Est-ce qu'il y a eu des réponses à toutes les questions et à toutes les remarques ?

**Un participant :** Votre réponse que vous avez apportée concernant l'impact global, ce n'était pas sur HoloSolis. Puisqu'on a déjà INEOS, cette usine va s'installer proche d'autres usines INEOS qui est une usine Seveso. On a des bassins de décantation, on a le transport de marchandises dangereuses dans Willerwald. Quel est l'impact qui va se rajouter encore à toutes ces nuisances que l'on vit au quotidien ?

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Aujourd'hui, on a une obligation dans l'étude d'impact de prendre en compte l'impact cumulé, ce qu'on appelle impact cumulé. Alors je vais peut-être faire un laïus, un préambule sur comment on réalise une étude d'impact. Une étude d'impact, c'est la prise en compte d'un état initial et de toutes ses composantes. On va regarder le site d'implantation d'HoloSolis et ses environs sans HoloSolis. Donc c'est effectivement l'environnement naturel, la géologie, l'hydrogéologie, la biodiversité, mais également toutes les implantations alentour, tous les potentiels émetteurs, la qualité de l'air actuel et tout ce qui s'en suit. Et dans la partie impact de l'étude d'impact, comme son nom l'indique, on va implanter HoloSolis et regarder quel est l'effet d'HoloSolis sur son environnement et est-ce que c'est acceptable ? Et dans cet impact, on va également prendre en compte la situation existante vis-à-vis des établissements qui sont d'ores et déjà en activité. Donc, on a cette obligation d'évaluer les impacts cumulés, notamment sur l'aspect sanitaire, sur l'aspect trafic, etc.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** Je complète sur donc l'autre partie de votre question sur le trafic. C'est vrai qu'aujourd'hui, entre l'autoroute et l'usine INEOS Chimie, il y a la commune de Willerwald. Donc effectivement, il y a peut-être du trafic routier. L'avantage de l'Europôle et de l'Europôle 2, c'est qu'il est directement branché sur l'autoroute, la RN61. Donc le trafic routier va être concentré sur la RN61 et l'autoroute. C'est aussi pour ça qu'il y a des sorties directes de l'Europôle qui mènent sur cette route nationale et qu'il est prévu de faire une sortie relativement proche de l'autoroute depuis la partie sud de l'Europôle pour rejoindre la RD et directement l'autoroute sans impacter Willerwald. C'était d'ailleurs un engagement que la Communauté d'Agglomération avait pris dès le départ, qu'il n'y ait aucune liaison directe entre l'Europôle et la commune de Willerwald. C'était une préoccupation d'ailleurs de l'ancien maire, M. Masslo, qui est d'ailleurs le premier concerné rue du Neuhof, et où on coupe les liaisons aujourd'hui. Il n'y a pas que le trafic poids lourds, il y a le trafic VL. On ne veut pas que les gens aussi prennent des raccourcis en passant par des routes de Willerwald comme la rue du Neuhof. Donc c'est vrai qu'avec l'aménagement de la phase 3, ça va être définitivement consolidé. Surtout que, comme l'a dit M. Boom-Wichers, l'Agglo va aménager ensuite la piste cyclable dans cette partie basse. Donc l'idée c'est vraiment d'éviter qu'il y ait tout trafic qui remonte par Willerwald. Pour l'atelier cadre de vie, comme ça sera à Willerwald, on pourra présenter un schéma effectivement.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Mais donc l'atelier cadre de vie à Willerwald, il y aura aussi une visite du site, et ça permettra d'avoir la présentation et les intervenants qui correspondent peut-être encore plus.

**Un participant :** Vous dites que vous ne fabriquez pas les cellules encore aujourd'hui. Le fait qu'on soit Seveso, c'est ce que vous avez dit, vous allez importer des cellules. C'est ça que je ne comprends pas.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Les plaquettes. On importe les plaquettes de silicium qu'on transforme en cellules sur le site d'Hambach et après ces cellules sont intégrées et assemblées en module.

**Un participant :** La transformation fait que vous êtes Seveso alors.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Alors ce n'est pas la transformation, c'est le stockage.

**Un participant :** C'est uniquement le stockage ?

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Oui.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Alors on va peut-être enchaîner parce que je crois que le programme est encore chargé pour la soirée. Vous avez planché aussi sur la biodiversité. Je commence exprès par une autre table.

**Un participant :** Alors sur le schéma, vous parlez de 18,5 hectares construits sur 50 hectares, donc il reste 31,5 hectares si on a bien calculé et on aimerait savoir ce qu'il est prévu pour ces surfaces non bâties disponibles. Est-ce qu'il y aura une végétalisation, plantation d'arbres ? Je ne sais pas.

**Un participant :** On peut poser une question sur la biodiversité. Est-ce que l'électromagnétisme, par exemple, utilisé dans les process industriels, pourra avoir un effet sur la faune environnante notamment ?

**Julia BITRAN (animatrice) :** Il y a des thèmes qui ont moins marqué les gens, je crois. Pour la biodiversité, je crois que ça va aller assez vite. Il reste juste à savoir qui s'y colle pour les réponses.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Bon, peut-être que vous fatiguez tous. Alors, petit commentaire à part, je me rends compte qu'il est 8h et demie et que je suis d'abord extrêmement reconnaissant que vous soyez tous encore là à cette heure-ci. Et ce que je voulais vous proposer, si vous êtes d'accord, c'est qu'avec l'accord de nos garants, c'est que la prochaine fois, nous ayons à votre disposition également une collation, si vous êtes contre ou pour dites-nous, mais qu'on ait du café, du thé, peut-être quelque chose à boire, un petit truc à manger. Je sais que normalement, beaucoup d'entre vous seraient déjà chez vous en train de dîner avec vos familles. Donc je suis, et mes équipes également, extrêmement reconnaissant que vous soyez là et la prochaine fois, on vous fera moins souffrir, vos estomacs crieront moins famine. Mais voilà.

Donc par rapport à la question vis-à-vis du site, Madame. Effectivement, nous avons un site de 50 hectares sur lequel nous allons construire 18,5 hectares de bâtiments actuellement. Alors, ce sont des bâtiments, mais ne sont pas inclus dans ces chiffres, par exemple, tous les parkings que l'on voit. La zone de parking que vous voyez ici est une zone qui n'est pas calculée dans cette zone, comment dirais-je, de bâtiment construit. C'est la zone avec des traits horizontaux qui est contre Seifert, vous voyez ? Et ce sont des ombrières. Ce sont des parkings sous des ombrières métalliques avec des panneaux photovoltaïques qui vont générer de l'électricité pour l'usine. Alors comme vous pouvez le voir également, certaines zones, vous voyez par exemple tout à fait en bas à droite, vous avez une zone mauve. C'est du mauve ? Je suis un peu daltonien. Vous avez du mauve clair, du mauve un peu plus sombre. Ce sont les phases d'expansion de l'usine. Nous avons d'abord commencé avec 1,5 gigawatt puis plus. Et les zones en pointillé qui sont tout à fait au nord, en fin de compte, c'est une zone d'expansion qu'on va passer de 5 à 7 gigawatts.

Donc aujourd'hui, ce qu'on veut faire sur le site, c'est commencer à produire pour cinq gigawatts, mais avoir la capacité de monter à plus haut, par exemple à 7 gigawatts.

Pourquoi est-ce qu'on fait ça ? C'est que dans une vie antérieure, je travaillais avec une société qui a pris un terrain, a voulu construire une usine et a dit "ici, on va construire une usine de 500 mégawatts", à l'époque et 500 mégawatts, c'était énorme. Et ils ont dit "on va réserver les trois autres terrains à côté pour pouvoir faire à nouveau 500 et 500 mégawatts". Et puis, qu'est-ce qui s'est passé ? Eh bien, les autres terrains ont été pris et l'usine est restée coincée et elle n'a jamais pu atteindre une capacité industrielle suffisante pour rester concurrentielle dans le marché. Et donc ça a été un problème économique pour l'entreprise. Donc ici, notre objectif, c'était de pouvoir avoir un petit peu de place pour s'étendre. Parce que lorsque j'ai commencé dans cette industrie en 2008, une usine photovoltaïque, c'était 50 mégawatts. L'usine qui est ici va être 100 fois plus grande en termes de capacité de production. Et pourquoi ? Parce que, à chaque fois, les machines sont devenues plus efficaces. Une ligne de production de panneaux photovoltaïques, à l'époque, quand j'étais initial dans cette industrie, fabriquait uniquement 20 mégawatts. Aujourd'hui, une ligne de production de panneaux telle qu'on voit ici, en fabrique 500. Et ça ne fait qu'augmenter. Donc on doit être capable de pouvoir continuer à mettre les machines les plus modernes possibles, qui ont la plus grande capacité de production pour garder les coûts de production bas et être capables d'être en concurrence avec les Chinois. Parce qu'eux, je vous garantis, ils n'arrêtent pas d'investir pour avoir des machines dernier cri qui font justement par ligne 500 mégawatts. Donc c'est pour ça qu'on garde cette réserve foncière.

Alors qu'est-ce qu'on va faire à part ça ? Sur le reste de la zone, on va mettre là où on peut des panneaux photovoltaïques, mais également des prairies, de l'herbe, pour garder cette biodiversité. On a rencontré, lors du marché des producteurs, un homme absolument charmant, je ne sais pas s'il est dans la pièce, mais qui est apiculteur. Il nous a proposé de mettre des ruches dans différents endroits, alors on va voir si c'est permis étant donné que notre site est un site Seveso. Donc il va falloir qu'on se renseigne si c'est une possibilité ou pas. Par contre, dans les zones environnantes, on va essayer de voir ce que l'on peut faire, en tous les cas pour toujours maintenir cette biodiversité. Donc dès que l'on pourra planter des arbres dans les zones qui ne sont pas utilisées, on le fera. Voilà.

Et ensuite il y avait une question sur l'électromagnétisme. Alors à ma connaissance, nos installations n'ont aucune émanation électromagnétique. Ce sont juste des robots qui soulèvent une plaque de verre et qui la mettent à droite. Et ça n'a pas plus d'électromagnétisme qu'un blender ou un autre équipement. Il n'y a aucune émanation de radiations électriques que ce soit. À moins que je me trompe, Élise.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Non, je suis d'accord.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Et peut-être que vous souhaitez parler un petit peu du magnétisme des lignes électriques.

**Mathieu PAFUNDI (responsable de projets RTE) :** Je ne sais pas si la question portait précisément sur la liaison souterraine à 225 000 volts. Dans les champs électromagnétiques, vous avez deux composantes : les champs électriques, les champs magnétiques. Par constitution, une liaison souterraine n'émet pas de champ électrique. Elle est équipée d'une âme métallique autour de la partie conductrice qui va véhiculer le courant et la tension. Cet écran métallique, qui a pour rôle de la protéger mécaniquement, assure également un écran contre les champs électriques. Donc au droit d'une liaison souterraine. Il n'y a pas de champ électrique.

Pour autant, il y a effectivement une présence de champs magnétiques. Ce sont des champs magnétiques, dits à basse fréquence, aux alentours de 50 Hz. A contrario des champs électromagnétiques que vous pourriez rencontrer à proximité d'une antenne 5G, d'un micro-onde, d'un sèche-cheveux, où là on est sur des niveaux de fréquence beaucoup plus importants. Ensuite, toujours en ce qui concerne les champs magnétiques, ceux-ci diminuent fortement avec la distance, avec le carré de la distance pour être précis. C'est-à-dire que, dans le cadre de la mise en œuvre d'une liaison à 225 000 volts de ce type-là, au droit de la liaison, on constate des valeurs de champ magnétique aux alentours de 10 microteslas. Dès qu'on s'écarte à plus de 10 mètres, on n'est plus qu'à 0,6/0,8 microtesla et à plus de 100m on est à 0,01 microtesla.

En ce qui concerne la réglementation vis-à-vis des champs électromagnétiques, la réglementation française et européenne est assez précise dans le domaine. L'imposition est de respecter un seuil de 100 microteslas. Je vous expliquais à l'instant qu'au droit de la liaison souterraine, ce qu'il peut être constaté, c'est un champ magnétique d'une valeur d'environ 10 microteslas, donc bien en deçà de la réglementation française et européenne et bien en deçà des prescriptions qui sont faites par l'Organisation mondiale de la santé, qui, elle, fixe également un seuil à hauteur de 100 microteslas.

Et ensuite le sujet des champs électromagnétiques est relativement bien documenté. Il a fait l'objet de multiples recherches sur les 30 dernières années. Et à date, là je ne parlerai pas forcément de la biodiversité puisqu'on a vu qu'une fois que les travaux de la liaison souterraine sont terminés, la nature reprend ses droits, mais pour les effets sur la santé, les 30 années de recherches qui ont pu être réalisées dans le domaine arrivent toutes à la même conclusion. Il n'y a pas de lien de causalité qui aurait été établi entre la présence d'une liaison souterraine ou d'une liaison aérienne électrique et de quelconques effets sur la santé humaine.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** On a répondu à la question de l'électromagnétisme. Qui l'avait posé, est-ce que vous pouvez lever la main ? D'accord. Vous avez une question plus particulière par rapport à cette interrogation que vous aviez ?

**Un participant :** Je ne voulais pas rentrer dans l'engineering de détails. On est là pour parler d'une manière générale sur l'impact que pourrait avoir une nouvelle implantation industrielle de cette nature. Et une implantation industrielle, il y a deux choses. Il y a le site d'implantation et il y a tout ce qui va approvisionner et tout ce qui va permettre d'expédier les produits. C'est toutes les nuisances, entre guillemets, ou les conséquences, on va dire, d'une unité de production qui vont impacter l'environnement du site industriel et des zones de vie de la population autour. Voilà, il n'y a pas de piège dans la question.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Vous savez, parfois on essaie de comprendre quelle est l'origine de la question. Parfois on entend des interrogations qui sont légitimes, mais auxquelles on essaie d'apporter des réponses. Donc merci.

**Julia BITRAN (animatrice) :** On va du coup pouvoir passer à la problématique de l'eau. Et on va commencer par ici cette fois-ci.

**Un participant :** On va parler de poissons, on va parler d'eau. Donc je me présente, M. Schaeffer Jean-Luc, président de l'AAPPMA de Sarreguemines. Donc, AAPPMA, Association agréée de pêche et de

protection des milieux aquatiques, et également membre du Conseil d'administration de la Fédération de pêche de la Moselle. Donc, vous avez déjà partiellement répondu à des questions qu'on voulait vous poser, notamment sur les points de captage d'eau et de rejet de l'eau. Maintenant, par rapport au changement climatique auquel on assiste, on a déjà des eaux qui sont bien plus chaudes actuellement qu'il y a une dizaine d'années en arrière. Donc ce que j'aimerais bien savoir, c'est l'élévation de la température du captage par rapport aux rejets. Ça, ce serait ma première question. Ma deuxième question donc, on parlait de ports sur le Rhin, on parlait de Strasbourg, on parlait de Metz, donc également de Dillingen. Et on a peut-être oublié un peu aussi le canal des Houillères de la Sarre. Et justement, en parlant de problématique d'eau, on sait que le canal des Houillères de la Sarre est un canal qui est un très très très gros consommateur d'eau. Pourquoi ? Parce qu'en fait c'est devenu un gruyère. Effectivement, il y a des écluses et de péniches, mais c'est devenu un gruyère. Et pourquoi c'est devenu un gruyère ? Parce qu'il n'y a plus que de la navigation de plaisance. Donc ces bateaux de plaisance font énormément de remue-ménage en surface, une grosse érosion et des fuites d'eau. Et j'en viens aux péniches qu'on avait dans le temps que beaucoup de gens ici connaissaient encore. Ce sont des péniches lourdes qui ravinent de la vase du fond vers la surface et donc comblent ces gruyères. Voilà. Pourquoi pas aborder ce sujet également ? Voilà. Merci.

**Un participant :** Concernant les rejets dans les eaux dans la Sarre, vous marquez sur le dépliant que la qualité est adaptée au milieu. Qu'entendez-vous par là ? Et question un peu pragmatique, si d'un côté vous rejetez de l'eau aux mêmes températures et aux mêmes conditions que celles que vous captez, pourquoi la rejetez-vous ? Donc l'idée c'est pourquoi ne pas utiliser de circuit fermé ?

**Un participant :** Alors actuellement, les entreprises prélevant plus de 10 000 m<sup>3</sup> par an sont impactées par des arrêtés de sécheresse. Dans quelle mesure cela pourra-t-il impacter l'activité du site ? Car HoloSolis y sera certainement confronté.

**Un participant :** Sur l'élévation de la température de l'eau, vous y avez répondu. Donc entre le prélèvement et le rejet, vous avez dit que le delta T était quasiment négligeable. À partir du moment où on a un processus industriel qui consomme de l'énergie électrique, on a inévitablement de la chaleur fatale qui va se dégager de ce processus quelque part, j'imagine. Je ne sais pas, je ne connais pas bien. Est-ce que cette chaleur fatale qui va se dégager du processus est réutilisée pour autre chose ? Est-ce que vous en faites quelque chose ?

**Un participant :** Concernant l'eau, on aimerait bien savoir s'il y a des projections qui ont été faites concernant la capacité de la Sarre à fournir autant d'eau dans les prochaines années. Aujourd'hui, il y a une étude qui a été rendue. Ça concerne le Rhône, mais il devrait perdre 20% de sa capacité. C'était prévu pour 2050, mais compte tenu du dérèglement climatique, ce sera pour 2030. Donc est-ce qu'il en sera de même pour la Sarre dans les prochaines années ? Vous avez parlé d'une nouvelle installation de pompage, donc elle sera bien installée. Actuellement, vous allez utiliser la station qui existe à Sarralbe, mais l'autre station va être installée où exactement ? Et qui financera cette nouvelle station puisque c'est un terrain clé en main, donc je suppose que ce n'est pas HoloSolis qui va payer cette nouvelle station, c'est le contribuable, la collectivité.

Alors nous avons relevé une incohérence entre la présentation orale et le dossier à propos des points de captage et le point de prélèvement. Une fois on dit qu'il est en amont, une fois l'autre et en aval. Donc voilà,

c'était juste une précision à donner. Et aussi on se posait la question de savoir quel organisme garantit la qualité de l'eau qui est rejetée dans la Sarre ?

**Un participant :** Beaucoup de questions similaires qu'on ne va pas reprendre du coup. Donc effectivement, plus d'éléments sur l'état de la Sarre aujourd'hui et l'état projeté par rapport aux capacités de pompage, sur les contrôles aussi et sur le recyclage des eaux du procédé en circuit fermé. Ah oui, et également, est-ce que les épisodes de pluies extrêmes possibles qu'on peut avoir avec le dérèglement climatique sont pris en compte sur tout ce qui est l'évacuation des eaux de pluie sur le site, notamment dans l'optique de préserver les zones humides qui sont à proximité ?

**Un participant :** Nous, on a un petit peu les mêmes questions. Donc pourquoi pas un circuit fermé s'il y a 90% de l'eau qui est rejetée dans la Sarre en mêmes conditions que le prélèvement ? Mais moi j'avais une question beaucoup plus prosaïque. Alors, vous avez dit que l'usine allait travailler 7 jours/7, 24h/24. Alors moi je suis bête et méchante, 330 mètres cubes heure x 24 x 365, ça fait 2 890 800 m<sup>3</sup> et pas 2,6 millions. Donc ma question est toute simple d'où sortent les 2,6 millions de m<sup>3</sup> estimés de consommation ? Parce que ce sont exactement les mêmes chiffres et exactement le même tableau que dans la consultation REC Solar. Donc c'est très bien, on nous annonce des choses, mais quelle est la véracité, quelle est la réalité des choses ? Parce que, comme ça a été souligné, l'eau, c'est un vrai sujet d'avenir. C'est le vrai problème.

Alors on nous a dit que la CASC, aujourd'hui, on est à 4 millions d'eau consommée. Alors, je suppose qu'il s'agit bien des consommations aussi bien des ménages que de toutes les entreprises et usines. On est bien d'accord. Si on augmente de 2,6 ou 2,9 selon mes calculs, avec vos chiffres, je précise qu'on double presque de quatre on passe à sept, c'est quand même assez conséquent. Donc je le répète, c'est très bien. Vous rejetez une bonne partie dans la Sarre, mais je trouve que ça manque quand même beaucoup de transparence et d'informations et d'éléments sur ce sujet de l'eau. Alors qu'elle soit prélevée dans la Sarre, c'est très bien. Mais là j'interpelle aussi nos élus, parce que là ça ne relève pas d'HoloSolis. Je l'avais déjà dit il y a trois ans, il faudrait qu'il y ait une vraie concertation sur l'utilisation de l'eau sur le territoire. Le schéma directeur de l'eau potable doit être remis sur la table. Il n'y a aucune consultation publique. Je trouve que c'est très dommage parce que là, on a un bel exemple d'une belle consultation publique et ça a des effets très positifs. Donc, prenez exemple. Ensuite, on a parlé aussi des eaux qui provenaient de la nappe du bassin houiller. Effectivement, je pense que le sujet de l'eau est un sujet plus vaste qui dépasse les frontières de la CASC. Donc, nous notre question c'était : pourquoi est-ce que cette question de l'eau n'est pas chapeauté totalement par la DREAL ? Ce serait beaucoup plus judicieux et adapté. Voilà.

**Julia BITRAN (animatrice) :** On a fait le tour des tables. Ça vous fait un beau panel de questions. Je vous laisse y répondre.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Merci. Alors il y a une première question qui était au niveau de l'association de pêche. Donc merci pour votre question. Je suis moi-même également un pêcheur, depuis mon plus jeune âge, et je serai ravi de parler avec vous de pêche après la discussion. Mais mon objectif en tant que pêcheur, aussi bien en rivière qu'en mer, est qu'on garde un environnement propre. Donc mon objectif, c'est de faire en sorte que les rivières ici restent propres pour vous, pour vos enfants et pour les nôtres.

Le captage d'eau, il y avait une question au niveau de la température et il y avait une question également au niveau de la chaleur fatale. Donc la chaleur fatale en général est utilisée lorsqu'on a un environnement

avec énormément de chaleur, un réseau de chauffage urbain avec un endroit qui va brûler les déchets ménagers et donc cette chaleur va être utilisée pour créer le chauffage urbain. C'est quand vous avez des sources de chaleur très très importantes. Ce ne sera pas notre cas. Aujourd'hui, nos systèmes de chauffage, ce que l'on va faire, ne vont pas être aussi élevés que cela. Lorsque l'on fait un panneau photovoltaïque, on monte à peu près à 180 degrés Celsius et le refroidissement est fait par air. Il n'y a pas d'utilisation de l'eau pour ça. Donc ce sont des types de procédés où on utilise peu l'eau pour nécessairement refroidir, on utilise l'eau plutôt pour rincer. Donc il y a une différence. Et Elise, si tu veux rajouter quelque chose là-dessus, tu peux le faire. Ensuite, la conduite va être très longue, donc elle sera enfouie sous terre. Donc étant donné que la terre est à peu près à 12 degrés Celsius, même si l'eau est un peu plus chaude à l'issue de ce transport, sur les 8 kilomètres qu'il y a, l'eau sera à nouveau à une température ambiante.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Sur les températures des procédés, il faut voir que pour l'utilisation de la chaleur fatale, il faut de grosses quantités de chaleur sur de gros volumes. Nous on va avoir quand même des petites montées en température. On pourra atteindre des températures dans certaines étapes de procédé, notamment au niveau des cellules qui vont être autour de 850/900 degrés. Mais en fait c'est vraiment très ponctuel sur quelques fours en petites quantités, ce qui fait qu'on ne va pas avoir assez de chaleur critique pour alimenter un réseau de chaleur par exemple, ou ces choses-là. On a quand même quelques petites étapes qui vont monter en haute température, mais pas dans des quantités telles qu'on va avoir un gros réseau de chaleur. Par exemple sur d'autres étapes de fabrication des cellules silicium qui va être la croissance des lingots, là on a vraiment de gros fours thermiques pour faire fondre, mais ce n'est pas nous, on est bien d'accord. Mais sur d'autres étapes, ça peut exister, où on va voir vraiment des fours de cristallisation qui tournent tout le temps, où il y a beaucoup de chaleur. Nous, on n'a pas ça. Nous on a juste des petits fours à quelques étapes du procédé, mais qui ne vont pas générer assez de chaleur pour qu'on ait vraiment une utilisation possible et une revalorisation de cette chaleur-là.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Ensuite, il y a une question : est-ce que l'eau sera une qualité adaptée au milieu ? Donc, Monsieur Morela, est-ce que vous voulez répondre à ça ?

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Tout à fait, Monsieur Boom-Wichers. Donc, aujourd'hui, on a une réglementation qui est stricte concernant les rejets d'eau, et notamment qui est cadrée par la directive-cadre sur l'eau qui vise à un objectif, c'est de ne pas dégrader la qualité des milieux, les cours d'eau, les nappes souterraines, etc. Et pour respecter cet objectif, les rejets issus de l'usine HoloSolis sont réglementés sur la base de valeurs limites d'émission. Donc ce sont des concentrations que l'on ne doit pas dépasser pour rejeter les eaux dans le milieu et également en flux. Donc ce sont les quantités, les débits rejetés à la Sarre. L'étude d'impact environnemental vise à vérifier que la qualité des rejets soit compatible avec le milieu naturel. Toujours pour vérifier le respect de l'objectif de ne pas dégrader les milieux fixés par la directive européenne, dite directive cadre sur l'eau. Pour finir sur la compatibilité de la qualité des rejets vis-à-vis du milieu. Dans le pire des cas, on n'aura pas de changement de qualité de la Sarre et au mieux, on aura même tendance à améliorer la qualité de la Sarre puisque les rejets d'HoloSolis pourront diluer la quantité de polluants qui sont déjà présents dans la Sarre.

**Maxime COURTY (Chef d'Unité Départementale DREAL Grand Est) :** Juste pour rajouter, ce sujet de l'eau est un enjeu important, bien sûr. Là on est en face d'une unité industrielle qui va en consommer beaucoup et du coup le sujet de l'acceptabilité est un vrai sujet. Alors sachez que je ne vais pas rentrer

dans le détail technique, mais il y a des dispositions et des dispositifs de modes de calcul pour considérer qu'un rejet industriel va être acceptable ou pas par le milieu. Et là on est typiquement dans l'utilisation de ces calculs. En résumé, la directive-cadre sur l'eau, qui vient d'être évoquée, fixe des normes de qualité environnementale dans le milieu. C'est-à-dire, en gros, le milieu doit respecter des normes de qualité environnementale pour être considéré en bon état. L'idée, c'est que les apports et les pressions, qu'elles soient industrielles et urbaines, ne changent pas cet état de qualité d'une masse d'eau. Donc nous, on vérifiera au travers de l'analyse que l'on fait, de l'étude d'impact qui sera remise par HoloSolis, la garantie que les rejets seront compatibles avec le milieu et donc ne font pas évoluer l'état de qualité du milieu récepteur.

Alors en plus, sans rentrer vraiment dans le détail, ce sont des calculs qui prennent en compte une situation du cours d'eau en situation sévère, c'est-à-dire ce qu'on appelle le QMNA5, je suis désolé. Mais c'est un débit d'étiage, ce qui veut dire qu'on prend la situation la pire ou en tout cas une des pires, il y a toujours pire, mais il y a une des pires, en tout cas sévère de débit du cours d'eau pour calculer si les rejets sont acceptables ou pas. Ce qui veut dire que la plupart de l'année on sera bien au-dessus de ce débit d'étiage et du coup on prend une marge de sécurité, si j'ose dire, par rapport à l'acceptabilité ou pas. Mais en tout cas, tout ça est très encadré. Il y a un fichier qui est public, qui a été élaboré par l'Agence de l'eau et la DREAL qui est utilisé par les bureaux d'études pour justement, au regard de tous les polluants traceurs qui seront émis par cette installation, déterminer, polluant par polluant, s'il est acceptable au regard non pas de la qualité théorique de la Sarre, mais de sa qualité réelle puisqu'il y a des points de mesure de qualité sur la Sarre qui existent d'ores et déjà, et les données sont récupérées dans le cadre de ces calculs.

**Un participant :** Merci pour toutes ces précisions alors c'est très bien. Paradoxalement, je n'ai pas tellement d'inquiétudes sur les rejets ni sur la température. Je pense qu'effectivement on sera très bien dans les clous. C'était plus par rapport aux prélèvements, alors ça tombe très bien, vous parlez de volume d'étiage. Justement, les prélèvements vont quand même être conséquents. Alors ok, ils se passent que dans la Sarre, ça c'est déjà un vrai progrès, il faut le souligner. Mais justement, en période de sécheresse, quel pourcentage va représenter ce prélèvement par rapport au volume d'étiage ? Parce que c'est sûr que quand la Sarre est grosse, ça ne fait pas beaucoup le prélèvement, mais quand on est en période de sécheresse, peut-être que le prélèvement va représenter du coup 30% alors qu'avant il n'en représentait que 10%. Le problème de l'eau c'est aussi le prélèvement, même si l'eau est rejetée après. Mais quel est l'usage qui est fait de l'eau ? Puisque, je vous le souhaite effectivement vu tous les moyens qui sont déployés, l'usine va être installée ici pour très très longtemps. Et il faut qu'on parle de l'eau maintenant parce que dans dix ans c'est trop tard. Donc c'est tous ces points-là. Et vous disiez essayer de revoir les processus, etc., pour recycler, peut-être pas faire un circuit fermé, mais recycler le plus possible. Moi ce que je demande vraiment, c'est qu'il y ait une transparence complète sur tous les chiffres. C'est pour ça que je réitère les 2,6 millions de m<sup>3</sup>, désolé, ça ne me va pas. Je ne sais pas d'où ils sortent et moi je n'aime pas avoir l'impression d'avoir un chiffre qui sort du chapeau. Donc c'est le prélèvement. Et justement, pour en période de sécheresse, quel est le pourcentage de prélèvement par rapport au volume d'étiage ?

**Maxime COURTY (Chef d'Unité Départementale DREAL Grand Est) :** Je ne saurais pas répondre puisque pour l'instant je n'ai pas de dossier, donc je ne peux pas vous dire. Par contre, et ça va répondre à une question qui a été évoquée tout au fond de la salle et qui concerne les dispositions qui ont été prises assez récemment par le législateur pour justement renforcer les mesures de restriction de prélèvements lors de périodes sensibles qu'on connaît de plus en plus au cours de chaque été.

Alors, il y a un arrêté ministériel qui a été signé assez récemment et qui va imposer aux industriels qui effectivement prélèvent 10 000 m<sup>3</sup> par heure, il y a quelques exceptions, on est en France, il y a toujours des exceptions. Mais en tout cas, globalement, reprenez que les préleveurs de plus de 10 000 m<sup>3</sup> par an

vont devoir, en cas de périodes de restriction... Il y a quatre périodes, je ne vais pas rentrer trop dans le détail, il y a la période de vigilance : là on informe qu'il ne faut pas arroser, laver sa voiture, etc. C'est une vigilance collective. Ensuite, il y a une période d'alerte, il y a une période d'alerte renforcée en fonction de la qualité des milieux, de leur débit. Et puis il y a la crise. En période d'alerte renforcée, qui est déclenchée par le Préfet, les exploitants qui sont soumis à cet arrêté ministériel devront réduire leur débit de 5% jusqu'à 25% en crise.

Cela veut dire clairement que ça aura une incidence potentielle et sans discrimination sur la production éventuelle de certains industriels. C'est un arrêté ministériel qu'on a rendu applicable à partir de cet été. Et je peux vous dire qu'on a fait des inspections pour vérifier la prise en compte de ces arrêtés. Vérifier aussi si ceux qui se prévalaient d'une dérogation étaient bien en droit de bénéficier de cette dérogation.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** Sur l'eau, pour compléter, finalement, on a voulu être courts dans la première partie, on aurait dû être plus exhaustifs. D'abord sur la partie Sarralbe, et je le répète aujourd'hui, il y a quand même déjà quelques centaines de mètres cubes par jour qui sont déjà consommés, même si HoloSolis n'est pas là, qui sont prélevés dans la Sarre et qui servent à l'équilibre du réseau. Demain, effectivement on avait bien entendu les remarques pour REC, pour les usagers, il faut privilégier l'eau de forage. C'est ce qui sera fait. Donc HoloSolis bénéficiera prioritairement de l'eau prélevée dans la Sarre et on va essayer au maximum que cette eau prélevée dans la Sarre n'aille pas vers les foyers. Par contre, il n'a jamais été dit que HoloSolis ne pourrait pas avoir aussi de l'eau des pompages. C'est-à-dire que l'eau prélevée dans la Sarre est prioritairement dédiée à HoloSolis. Mais on peut aussi apporter un complément. Parce qu'aujourd'hui, le schéma directeur de l'eau que vous avez cité, il a pour objectif de sécuriser le réseau et sécuriser le réseau pour tout le monde, pas pour HoloSolis. S'il y a une coupure à un endroit, comment est-ce qu'on peut apporter de l'eau potable par un autre biais pour que tout le monde en bénéficie encore et pour sécuriser ?

Donc on va travailler sur les interconnexions. Aujourd'hui, il y a une interconnexion entre le secteur de Sarreguemines et de Sarralbe. Elle est faible, c'est de l'ordre de 60 m<sup>3</sup>/heure je crois, mais demain elle pourra être renforcée. Donc demain s'il y a un manque d'eau dans la Sarre et peut-être qu'il y a un fonctionnement un peu réduit de l'usine de Sarralbe, il n'est pas non plus interdit que HoloSolis bénéficie de l'eau de pompage. Parce que je rappelle les chiffres, on a dit une capacité de prélèvement de 10,5 millions, dont à peu près 3 millions et demi à Sarralbe. Donc il reste 7 millions qui peuvent être prélevés dans les autres forages dans les autres sites, alors qu'il y a moins de 4 millions de consommation. Donc il y a de la marge aussi sur les autres. Donc l'intérêt c'est, s'il y a moins d'eau dans la Sarre, comment est-ce qu'on peut apporter de l'eau par ailleurs à HoloSolis ? Donc les usagers n'ont pas d'eau de la Sarre. Par contre rien n'interdit qu'HoloSolis ait de l'eau qui ne soit pas exclusivement celle de la Sarre.

Sur le prix, je vous prie de m'excuser, j'ai été assez clair tout à l'heure. Le fait qu'il y ait des investissements pour desservir de l'eau à HoloSolis n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau de l'utilisateur. C'est un investissement particulier et c'est le prix de l'eau vendu à HoloSolis qui paiera ces investissements. Voilà, donc ça c'est clair. Aujourd'hui, il y a un prix de l'eau qui a été déterminé, il y a une nouvelle délégation de service public qui a été arrêtée, il y a un prix de l'eau qui est arrêté. Donc, pour l'utilisateur, les choses sont figées, au moins pour la partie fonctionnement. Resteront les investissements qui peuvent faire fluctuer dans l'avenir un peu le prix de l'eau parce qu'il peut y avoir des équipements à renouveler et autres. Donc ça, ça peut impacter l'utilisateur. Mais globalement le prix de l'eau, et même c'est de façon certaine, le prix de l'eau de l'utilisateur ne sera pas impacté par les investissements faits pour HoloSolis.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Pardon, je vais reprendre la parole deux secondes pour donner le micro parce qu'apparemment il y a un problème de chiffres.

**Un participant** : Oui, je voudrais savoir les 4 millions de m<sup>3</sup> que vous évoquez au niveau de la consommation, ça concerne la CASC, Sarralbe compris ? Parce que le dernier rapport que j'ai pu voir de 2021 de la CASC, vous évoquez en mis en distribution 2 143 000 m<sup>3</sup> dont 645 000 de pertes, ça fait 30% de pertes sur le réseau. Ça, c'est le rapport de la CASC.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences)** : Là je n'ai pas les dernières années. On a eu des années, je prends 2019 par exemple, un volume prélevé 4,2 millions, volume mis en distribution 4,1 millions, volume vendu 3,4 millions. Carine Hector qui est là peut préciser les choses.

**Carine HECTOR (directrice de l'eau de la CA Sarreguemines Confluences)** : Le volume d'eau potable consommé par l'ensemble des abonnés de la Communauté d'Agglomération est à peu près à 3 900 000 m<sup>3</sup> par an. Et c'est vrai que sur l'ancien syndicat des eaux de Sarralbe, le rendement de réseau il était plus près de 74%. Donc là effectivement il y avait des pertes. Mais globalement sur l'ensemble de la CASC, on est plus proche des 80%. Mais les 2,6 millions, c'étaient peut-être les volumes uniquement sur le syndicat des eaux de Sarralbe. En tout cas sur l'ensemble de la CASC, on est proche des 4 millions de m<sup>3</sup> par an de consommés.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences)** : On va regarder, c'est une erreur parce que ça ne doit pas être les bons chiffres. Pour apporter aussi une autre précision, effectivement, on communique peut-être assez mal. Vous avez parlé de manque de concertation sur la problématique de l'eau. Je rappelle qu'il y a bien une concertation puisqu'aujourd'hui le service public de l'eau est contrôlé par la Commission consultative des services publics locaux, où il y a des représentants de la population, d'associations, des consommateurs et autres qui siègent et qui chaque année débattent sur le rapport d'activité sur l'eau potable et l'eau. Donc il y a bien des citoyens qui sont associés à cette CCSP, commission consultative, et donc les choses ne sont pas opaques et c'est peut-être simplement lié à un manque de communication sur le sujet.

**Bernard CHRISTEN (garant de la CNDP)** : Une petite note pourrait être faite et jointe au compte-rendu. Donc oui, on pourrait imaginer une petite note qui précise les chiffres, parce qu'on ne va pas s'y épuiser ce soir, mais qui amène des clarifications dans les 10 jours. Une petite note spécifique pourrait être faite avec la CASC pour clarifier ça. En même temps, j'en profite pour Élise, il y avait deux questions qui n'ont pas eu réponse sur l'eau je crois. Le fameux chiffre. On n'a pas fini de répondre. Je note quand même. Et l'aval et l'amont, qui avait été posée par Madame aussi là-bas.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis)** : Tant qu'on est sur les chiffres, je me propose de répondre. On va vérifier tout ça sur le chiffre par an. Ce que je peux par contre vous confirmer, c'est que ce sont les chiffres par mètre cube heure qui sont indiqués dans le dossier de concertation, les 330, ceux-là qu'on a calculés avec nos bureaux d'études. Donc, ce sont des chiffres qui ont été calculés par un cabinet qui s'appelle Exyte, avec lequel on travaille sur la conception de notre usine notamment, et qui connaît très bien les procédés avec notre institut partenaire, le Fraunhofer ISE. Donc eux, ils ont eu l'habitude de concevoir plusieurs usines photovoltaïques un peu partout dans le monde. Donc ce sont des chiffres qui ont été aussi consolidés par leur expérience et par l'étude locale. Je l'avais

mentionné rapidement la dernière fois. Ce sont des chiffres aussi qui sont potentiellement légèrement surestimés, ces 330 mètres cubes heure. On a pris une marge de sécurité par rapport au taux de conversion de notre déionisation de l'eau. Donc nous espérons que ces chiffres soient inférieurs. Par souci de transparence, on a préféré mettre les choses plus hautes. Par contre, on vérifiera nos chiffres pour refaire le calcul et on reviendra vers vous à ce sujet-là. Merci pour ça.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Il y avait deux autres questions, donc l'aval et l'amont. Donc le rejet de l'eau est en amont et le captage est en aval. Et l'avantage de cela, c'est qu'au moins le niveau de l'eau reste à peu près le même. Parce que si on captait en amont 300 m<sup>3</sup> et qu'on le rejetait en aval, on aurait peut-être une partie de la rivière qui serait par exemple à sec.

Et la dernière question que vous aviez, c'était d'utiliser de l'eau en circuit fermé. L'industrie photovoltaïque au niveau de la fabrication des cellules, dans le temps a utilisé de moins en moins d'eau, et elle en utilise aujourd'hui beaucoup moins qu'elle ne l'utilisait avant. Et d'ailleurs, entre le processus de REC et le nôtre, ils utilisaient un processus qui était également beaucoup plus consommateur d'eau avec les cellules SHJ<sup>1</sup>. Mais aujourd'hui, votre question, c'est est-ce qu'on est capable de fonctionner en circuit fermé ? Pour l'instant, pas encore, mais c'est quelque chose qu'on va pousser. Et idéalement, ce serait pas mal de pouvoir réduire la consommation d'eau de notre usine et idéalement de travailler en circuit fermé. Mais je ne pense pas qu'on fonctionnera en totalité en circuit fermé. Parce que lorsqu'on sait qu'on a besoin d'une certaine quantité d'eau lors de la déionisation qui s'évapore et puis à un moment, l'eau doit être retraitée.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Je crois qu'il y avait une question qui était plus précise sur la réutilisation au sein des procédés, de l'eau. C'est typiquement dans nos utilisations de bains chimiques. Quand on va faire le nettoyage de nos plaquettes, on va d'abord les passer dans des produits chimiques et après on va devoir rincer. Et il y a différents bains de rinçage. Donc le premier se retrouve à rincer beaucoup de produits chimiques, le second moins et le dernier encore moins. Donc en fait, ce qui se passe, c'est qu'on va réutiliser l'eau du troisième pour alimenter le deuxième, celui du deuxième pour alimenter le premier. Et quand ça se retrouve trop chargé en produits chimiques, là on passe à un traitement de ces eaux pour pouvoir être réemployées ou autre. C'est vraiment ce principe-là qui permet aussi de diminuer nos consommations d'eau quand on parle précisément de la consommation d'eau dans nos procédés chimiques.

**Bernard CHRISTEN (garant de la CNDP) :** La petite proposition qu'on évoquait, je pense qu'il y a beaucoup d'informations là, je crois que ça mérite une petite mise à plat côté chiffres CASC et chiffres HoloSolis. Je pense qu'une petite synthèse qui soit faite d'ici quelques jours et qui peut être transmise. Donc, comme l'avait dit Julia tout à l'heure, ça sera mis sur le site, le temps de le faire quand même. Et puis ça sera, tous ceux qui vous donnent leur adresse courriel dans les fiches d'accueil l'auront en direct. Je pense qu'on va laisser le temps, il faut laisser le temps de le faire. Mais ça peut être une synthèse de clarification pour éviter qu'on pense amont-aval parce que ça mérite des clarifications. Et ce qui compte tout le monde est d'accord, c'est la sincérité et la transparence. Donc on donne le temps à chacun le temps de faire ça bien d'ici la semaine prochaine.

---

<sup>1</sup> Cellules à hétérojonction, technologie utilisée par REC Solar.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Et du coup pour le moment on va passer à l'alimentation électrique alors. Sur l'alimentation électrique. Ah, sur l'eau encore ?

**Un participant :** Je commence à être fatigué. Concernant l'eau, c'était concernant la nouvelle station. Si j'ai bien compris, il y a la station actuelle à Sarralbe et il y aura une nouvelle station. Est-ce qu'elle sera construite à côté de celle actuelle ou est-ce qu'elle sera construite à un autre lieu sur Willerwald ou sur Sarralbe ?

**Julia BITRAN (animatrice) :** Et vous demandiez aussi tout à l'heure qui allait la financer ...

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** Elle sera construite juste à côté. C'est en cours d'étude, mais actuellement l'usine de Sarralbe est en zone inondable et la nouvelle usine, de toute façon si elle doit être construite elle doit être au-dessus du niveau des plus hautes eaux, ça c'est sûr, en la rapprochant un tout petit peu de la route départementale. C'est en cours d'étude. Elle pourrait être même sortie carrément du périmètre inondable. Et même si elle devait y être, il y a une étude qui a déjà été faite. Il n'y aura pas d'incidence non plus sur le niveau des crues puisqu'il y a une modélisation qui a été faite, et notamment sur les crues de Sarralbe. Et donc bien entendu, cette usine, quel que soit l'endroit où elle sera construite, elle n'aura pas d'impact non plus sur la montée des eaux en cas d'inondation.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Et donc l'électricité.

**Un participant :** Donc sur la partie électrique, question. De ce que je comprends, on utilise les barreaux qu'on achète et on va les intégrer dans les capteurs photovoltaïques. Est-ce qu'à terme vous envisagez la production des barreaux sur ce site pour éviter d'acheter ça chez nos amis chinois ? Et qui dit production de barreaux en local, quel type de technologie ? Je suppose une technologie propre et européenne principalement. Et ça devrait normalement augmenter le besoin d'énergie puisque produire du silicium, j'imagine que ça consomme quelques kW en plus.

**Un participant :** Alors nous avons une question sur les lignes à haute tension, notamment sur le raccordement, l'option B, qui consisterait à raccorder à Grundviller. Ce plan de raccordement n'était pas envisagé lors de la réunion d'ouverture. Donc je suis surprise de la trouver cette fois-ci comme potentiel ayant été étudié. Donc est-ce que ça a été étudié en 10 jours ? Et donc pour nous, ce serait quand même le meilleur impact au niveau de l'environnement. Le fait de ne pas passer à côté de zones habitées, de longer l'autoroute, donc on réduirait la distance de la ligne. Ça supposerait évidemment de, peut-être, recréer un poste Grundviller, mais en termes d'impact, ce serait quand même appréciable. Parce que vous avez évoqué les normes sanitaires. Alors certes, la norme française est toujours à 100 microteslas, ce sont également les préconisations de l'OMS. Mais par contre, au cours de ces 30 dernières années, il y a eu pas mal d'études de faites et de manière générale, l'ANSES a encore rappelé très récemment, en 2019, qu'il fallait être très prudent vis-à-vis des champs magnétiques, et notamment pour limiter les cancers chez les enfants, les leucémies. Donc il convient de, au plus, éloigner les habitations des lignes à haute tension, même si on passe en souterrain. Le tracé ne permet pas totalement d'éviter les zones habitées. Les radiations vont moins loin, mais en souterrain, il y a quand même des radiations jusqu'à une vingtaine de

mètres en périphérie. Et donc il y a une différence entre l'exposition à court terme et à long terme. À long terme, de nombreux pays préconisent un maximum de 0,4 microtesla. Donc à mettre en regard des 100, ce n'est pas pareil.

**Un participant :** Alors concernant justement le champ électromagnétique émis par cette nouvelle ligne qui serait enterrée, est-ce qu'il y a un risque que ça se cumule avec la ligne qui est déjà existante et déjà enterrée de 63 000 volts ?

**Julia BITRAN (animatrice) :** Eh bien, on a fait le tour des questions. À vous d'y répondre.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Si vous permettez. Je vais prendre la première question au niveau des lingots et ensuite M. Pafundi je vous laisserai prendre les autres questions. Vous mentionnez effectivement les barreaux. En fin de compte, c'est un terme à peu près le même, ça s'appelle des lingots. Un lingot photovoltaïque, en fin de compte, est un processus extrêmement énergivore qui est, imaginez ce qu'on appelle un crucible, un gros bloc en quartz dans lequel on met du silicium, que l'on monte à 1400 degrés celsius pour qu'il soit en fusion. Tout cela est sous une grosse cloche pour garder la chaleur à l'intérieur, donc c'est là où vous aurez de la chaleur fatale, et vous avez une amorce qui est possible. Et ensuite il y a un très, très, très lent système de traction qui tourne également. Et on sort de ce liquide, de ce magma, à peu près à la vitesse d'un ou deux millimètres par heure, jusqu'à quatre millimètres par heure. Et vous faites cela pendant un certain temps parce que votre lingot va faire huit mètres de long. Et donc c'est un processus qui peut durer une semaine. Donc ce processus est extrêmement énergivore. Et les pays qui aujourd'hui en Europe sont leader là-dedans sont les pays scandinaves, dont la Norvège.

Et donc nous avons des discussions et des partenariats avec des sociétés norvégiennes. Aujourd'hui, le gouvernement norvégien également veut redévelopper cette industrie. Et jusqu'à présent, le fonds souverain norvégien, qui est un des fonds souverains les plus riches du monde, a toujours investi l'argent norvégien en dehors de la Norvège. Et récemment, ils ont changé d'avis sur ce point précis pour dire qu'ils veulent réinvestir dans l'industrie photovoltaïque et cette chaîne amont. Et la Norvège a un avantage colossal, c'est que toute la côte atlantique est une succession de fjords qui ont chacun une rivière. Et il y a énormément de barrages hydroélectriques qui ont été créés là-bas. Et cette électricité dans le nord de la Norvège n'est pas bien raccordée avec le sud et donc créer des industries qui ont de l'électricité qui en plus est totalement décarbonée, comme on l'a vu dans un des tableaux que vous a montrés Elise, est un réel avantage. Donc cette activité est très énergivore. Aujourd'hui, nous travaillons en partenariat, on parle avec certaines de ces entreprises, pour pouvoir nous approvisionner, pas en lingots d'eux, mais des wafers, donc des plaquettes de silicium qui en sont issues. Ce long lingot dont on vous a parlé, il est coupé, c'est-à-dire qu'il est rendu rectangulaire. Il est coupé en sections qui font à peu près 80 centimètres et elles sont ensuite tranchées en plaquettes de silicium qui font à peu près 140 microns d'épaisseur, c'est-à-dire deux de vos cheveux collés l'un contre l'autre.

Donc cette première étape, les lingots aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose que nous comptons faire. Peut-être plus tard, dans un certain nombre d'années, lorsque l'usine sera totalement à pleine capacité. Nous allons à ce moment-là réfléchir si, suivant l'état du marché, il est soit mieux pour nous HoloSolis, de continuer à s'étendre dans la fabrication de cellules et de modules. Et au lieu d'avoir cinq gigawatts d'en doubler et de passer de 5 à 10 par exemple. Ou bien, à ce moment-là on verra avec Jan-Marteen et avec Elise, est-ce que finalement la chaîne de valeur en approvisionnement est faible et il n'y a pas assez de lingots et de wafers ? Alors dans ce cas, nous parlerons avec nos investisseurs et leur dirons "c'est plutôt dans cette partie de la chaîne de valeur qu'il faut qu'on se renforce". Mais aujourd'hui, ce n'est pas une décision stratégique pour nous. C'est une décision stratégique pour nous de ne pas aller dans cette partie

de la chaîne de valeur. Parce qu'il y a un bel adage français qui dit "qui trop embrasse, mal étreint". Et ma crainte, c'est faire déjà aujourd'hui la plus grosse usine photovoltaïque d'Europe, de panneaux et de cellules, si en plus je vous disais "je vais également faire les wafers et je vais également faire les lingots", beaucoup de personnes dans le marché qui savent ce dont ils parlent nous diront qu'on est un peu inconscients.

Pour exemple, mon employeur précédent est un des plus gros fabricants de panneaux photovoltaïques au monde. Il était uniquement spécialisé dans les modules et graduellement a fait des cellules. Et c'est uniquement il y a deux ans qu'ils ont dit "on va faire les modules, les cellules, les wafers et les lingots et le silicium métallurgique". Et après 26 ans d'exploitation. Donc ma vision, c'est plutôt de laisser les experts de cette partie faire cette partie-là, pendant que nous on va se focaliser sur une partie. Voilà, c'est une décision stratégique, c'est tout.

Alors en ce qui concerne les autres questions pour le raccord électrique, je vous laisse M. Pafundi.

**Mathieu PAFUNDI (responsable de projets RTE) :** Alors vis-à-vis des autres stratégies qui ont été étudiées pour le raccordement électrique de l'usine d'HoloSolis et qui ont été exposées aujourd'hui, c'est effectivement un complément qui a été apporté par rapport à la première réunion de concertation et suite notamment à votre question. Globalement, ces stratégies existaient déjà avant la première réunion de concertation qui a eu lieu il y a maintenant quelques jours, elles avaient d'ores et déjà été étudiées par RTE et RTE en tant qu'entreprise de service public et aménageur responsable a pour objectif de minimiser l'impact du développement de son réseau pour raccorder, que ce soient des producteurs ou des consommateurs. Et donc à ce titre-là, on envisage systématiquement le fait de pouvoir s'appuyer sur le réseau existant et d'éviter autant que faire se peut, de développer ce réseau existant dans la mesure où c'est possible. Donc on a détaillé les options A et B que je vous ai présentées à l'écran effectivement à l'issue de la question qui nous a été posée lors de la réunion d'ouverture. Donc cette étude-là n'a pas été réalisée dans un laps de temps de 10 jours.

Ensuite, par rapport à la pertinence de l'option B et par rapport aux différents critères qu'on a pu analyser vis-à-vis des autres options. Donc, l'option A étant un raccordement sur le poste électrique à 63 000 volts existant qui s'affiche à l'écran. Là, vous avez compris que la puissance de ce poste-là ne permet pas d'envisager de raccorder l'usine d'HoloSolis. En ce qui concerne l'option B, le point B se trouve à vol d'oiseau, à environ six kilomètres de l'usine d'HoloSolis. C'est à comparer avec le tracé qui avait été étudié préalablement, de manière précise, pour le raccordement du CCG d'Hambrégie qui, lui, faisait environ 8,5 kilomètres. À vol d'oiseau, effectivement, la distance aujourd'hui pour aller chercher le point B est un peu moins importante qu'un raccordement qui pourrait être envisagé sur le poste existant de Sarreguemines. Pour autant, la solution B implique, comme je le précisais tout à l'heure, la création d'un nouveau poste électrique avec des accès à créer, avec des moyens de communication à créer, avec un certain nombre de bâtiments, de structures à reconstituer. Tout ça sur une surface d'environ 2 à 3 hectares, vraisemblablement vu l'environnement sur un domaine agricole potentiel, donc avec un prélèvement de foncier agricole qui en découlera. Et donc sur le plan environnemental, sur le plan technique, sur le plan économique, cette solution ne reste aujourd'hui pas concurrentielle.

Effectivement, le tracé qui pourrait être envisagé consisterait pour la liaison souterraine, pour la solution B, à longer l'autoroute. Or, le long de l'autoroute, il y a notamment des mares qui s'y trouvent, donc des zones humides, qui sont des espaces naturels sensibles et qui, également pour le tracé de la liaison souterraine, peuvent être une difficulté. Ou tout du moins ce sera potentiellement des zones à éviter si on cherchait à s'orienter vers cette solution B qui n'est également, sur ce plan-là, pas concurrentielle.

Ensuite en ce qui concerne les champs électromagnétiques. Sans revenir sur les propos que j'ai tenus tout à l'heure, il faut savoir que nous avons des salariés qui vivent à proximité des lignes électriques

quotidiennement, qui les entretiennent, qui les exploitent, qui sont donc exposés régulièrement aux champs électromagnétiques, qui sont suivis par la médecine du travail notamment de manière peut être un peu plus fréquente que les salariés de RTE qui travailleraient dans les bureaux. Et à ma connaissance, il n'y a pas, encore une fois de lien de causalité qui auraient été identifiés entre l'exposition de ces salariés et un quelconque effet sur la santé humaine.

En ce qui concerne la question du cumul des champs électromagnétiques, si toutefois, effectivement, la future liaison s'appuyait sur le tracé de la liaison souterraine existante, qui relie les postes d'Hambach au poste de Sarreguemines, effectivement, les champs magnétiques peuvent être amenés à se cumuler. Les valeurs de cumul constatées seraient très faibles au regard des champs magnétiques engendrés unitairement par ces liaisons. Je rappelle les valeurs précisées tout à l'heure. Au droit de la liaison, il serait question d'environ 10 microteslas d'exposition au champ magnétique. Et quand on s'en écarte assez rapidement, sachant que les deux liaisons ne seront pas tout à fait accolées les champs magnétiques chutent à environ 0,6/0,8 microtesla à une dizaine de mètres de la liaison. Alors si effectivement on s'appuie sur le tracé qui a été précédemment étudié, à certains endroits la distance entre les deux liaisons pourra être de 3m à 4m et à d'autres endroits, elle pourrait être un peu plus importante, de 7m à 8m mètres environ.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Est-ce qu'on a fait le tour ? On va passer la dernière thématique alors : les risques. Est-ce que vous avez des remarques, des questions à votre table ? C'est qui qui s'y colle ?

**Un participant :** Alors, la question qu'on se posait c'est : peut-on faire un focus sur le rejet atmosphérique ?

**Un participant :** Effectivement, concernant les rejets atmosphériques, peut-on faire un focus sur les rejets atmosphériques, notamment les quantifier, parce qu'ils n'ont pas été quantifiés, et définir le schéma de diffusion ? Alors la question est très ciblée parce que j'habite un petit village à 800 mètres d'ici et je lis dans votre document que vous allez tout faire pour éviter les retombées à proximité du site. Alors pour les gens qui sont à côté du site, c'est bien. Nous on habite à 800 mètres sous les vents dominants, donc on est en Alsace, mais il faut les protéger aussi les Alsaciens. Donc ma question est vraiment centrée par rapport à ça, parce qu'effectivement il va y avoir des diffusions, ça c'est clair, et on voulait un peu savoir la dangerosité et puis les quantifier quoi.

Il y a eu aussi une question par rapport à l'échelle des risques sur la population, mais à proximité du site, si on pouvait les quantifier. Je ne sais pas, par exemple, le risque sanitaire sur les émanations, sur le risque d'explosion, risque incendie ou autre.

**Un participant :** Par rapport à l'ensemble des rejets d'ailleurs, comme c'est spécifié dans la page 90 du dossier, ça concernera les eaux traitées par la station de traitement physico-chimique, les eaux pluviales, les rejets atmosphériques. Donc tous ces rejets feront l'objet de contrôles d'une part par la DREAL si j'ai bien compris, mais aussi de façon un peu routinière au sein de l'entreprise elle-même, avec quelle fréquence et par quels opérateurs ? Est-ce que ce seront des opérateurs de l'entreprise ou un prestataire ou autre ?

**Un participant :** Alors sur votre dossier : obligations des sites Seveso seuil haut, ils sont obligés d'établir un plan d'urgence externe. Donc si on comprend bien, les risques ne sont pas circonscrits au site. Il y a aussi des risques pour l'environnement. Et ils sont aussi obligés, en tant que site Seveso seuil haut, de communiquer les informations de prévention à la population. Donc pourquoi tout ça si les risques sont effectivement limités au périmètre du site ?

Ensuite, nous avons une suggestion, c'est d'éloigner le plus possible de nos habitations tous les produits dangereux explosifs, donc tout ce qui est stocké, tous les matériaux dangereux qui sont stockés. Et de mettre au contraire bureaux, crèches et parking au plus proche des habitations. Je parle notamment pour Willerwald. Les risques les plus graves sont cantonnés dans le périmètre. Mais les autres ? Et voilà les autres questions, vous y aviez déjà répondu.

**Un participant :** Quel type d'accident vous avez déjà rencontré sur le même genre de site, c'est ce dont avait parlé M. Morela ? Pour les risques cumulés, ça a déjà été abordé. Vous avez dit qu'il y a 200 camions par jour. Quel est le nombre de camions de produits dangereux par jour ? Est-ce qu'on risque d'avoir le même phénomène qu'on a actuellement avec Seifert, une quinzaine de camions régulièrement dans la montée de Seifert où les chauffeurs sont bloqués tout le week-end ? Est-ce qu'on risque d'avoir ce même phénomène avec des camions de produits toxiques ? Est-ce qu'on peut connaître la nature de tous les produits toxiques que vous utilisez ? Je pense que non, mais bon. Et vous aviez parlé lors de la concertation que vous n'utilisez pas de plomb. Et par contre, j'ai lu dans vos interviews que vous avez parlé de silicium et de pérovskite et il me semblait que lorsqu'on manipulait la pérovskite, on utilisait du plomb.

**Un participant :** On a plusieurs questions, notamment quand pourra-t-on consulter le dossier ICPE ? Et quand les rubriques de classement des produits seront-elles publiques ? D'autre part, concernant la présence de panneaux photovoltaïques sur les toits du bâtiment, est-ce que ça peut limiter les capacités d'intervention en cas d'incendie ? Et est-ce qu'il est possible d'envisager des capteurs dans les villages aux alentours pour mesurer en continu les rejets pour les riverains, notamment au niveau du gaz et de même au niveau de la Sarre en amont et en aval du point de rejet ? Est-ce qu'il est possible de mettre des capteurs en continu et est-ce qu'on pourra éventuellement avoir accès en temps réel aux valeurs ?

**Un participant :** Concernant la partie Seveso, il me semble que le stockage de produits chimiques est entre 50 et 200 tonnes pour le seuil bas. Ici, on est sur un seuil haut. Combien de tonnes de produits chimiques seront stockées, contenues sur le site ? D'autre part, on parle beaucoup de silicium. Quand j'entends silicium, ça me fait penser à la silicose. Les salariés exposés au silicium seront-ils contrôlés par la médecine du travail dans des conditions peut-être plus poussées ?

**Julia BITRAN (animatrice) :** Eh bien voilà, c'était la dernière salve de questions, je vous en prie.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Alors je voulais répondre à la dernière question que vous avez posée, Monsieur, l'exposition au silicium. Il n'y a pas d'exposition au silicium. Le silicium est une matière première qui est utilisée trois étapes avant nous. C'est-à-dire que nous sommes fabricants des modules et des cellules, qui elles viennent de wafers qui viennent de lingots et uniquement avant vous avez le silicium. Et vous avez le silicium métallurgique et le silicium polycristallin. Donc on est beaucoup d'étapes éloignées de cela. Quelqu'un a déjà posé cette question lors d'une autre session sur l'exposition au silicium et risques cancérigènes. Il n'y a pas d'exposition de silicium à nos équipes à nous.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Juste pour préciser, on parle de poudre de silicium ici. Les plaquettes de silicium étant inertes et ne créant pas de rejets en tant que tels.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Ensuite, il y avait des questions sur les produits chimiques. Est-ce que Lucas voulait traiter cette question-là ?

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Alors, je vais répondre indirectement à cette question parce que les produits chimiques, c'est bien sûr l'exploitant qui va les utiliser. La question était de savoir quand est-ce que vous aurez la possibilité de consulter le dossier installations classées ? Vous notez qu'aujourd'hui on est dans le cadre d'une concertation préalable, donc on est bien en amont du dépôt de ce dossier. HoloSolis envisage le dépôt de ce dossier en fin de cette année, début d'année prochaine. À partir de ce moment-là, il sera sur nos bureaux et on déterminera si ce dossier peut poursuivre la procédure administrative pour notamment aller vers une enquête publique. Et du coup, pour répondre directement à votre question, c'est à ce moment-là que vous aurez accès au dossier.

Est-ce que vous aurez accès à l'ensemble des rubriques ? La réponse est : pas forcément. Et je vous explique pourquoi. C'est parce qu'en fait, vous avez peut-être souvenir d'actes de malveillance qui ont eu lieu sur des sites industriels il y a quelques années, lorsqu'on a connu des périodes d'attentats. Donc on a des instructions ministérielles qui essaient de mettre un équilibre entre l'obligation d'information du public et la non-révélation de la présence de substances qui pourraient amener certains mauvais esprits à engager des actes de malveillance. Donc ce que je peux vous dire, c'est que vous aurez le maximum d'informations qui est possible, avec quelques restrictions, qui seront dans le dossier public. Alors, sachez que nous, commissionnaires assermentés, on aura accès à l'ensemble des infos. Par contre, il y aura un dossier spécifique pour le public qui comportera quelques restrictions d'informations sur notamment le nommage des substances.

Les rubriques y seront, les rubriques devraient y être. Alors il y a certaines rubriques dans la nomenclature, notamment celles qui commencent par 47. Celles-ci ne figureront pas dans les documents publics. Pour certaines rubriques 4000 il y aura possibilité d'avoir la quantité, mais pas la désignation de la substance.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Il y avait une question sur les panneaux photovoltaïques et les risques d'incendie par rapport à des panneaux photovoltaïques.

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Donc ça, c'est clairement prévu par la réglementation. C'est un arrêté ministériel de 2010 qui prévoit effectivement des mesures spécifiques lorsque des installations soumises à autorisation sont pourvues de panneaux photovoltaïques. Effectivement, ça peut générer des risques, notamment pour les pompiers qui interviennent, des risques d'électrocution par exemple, mais également en effet domino avec des substances susceptibles d'être présentes sur les sites. Donc il y a des prescriptions techniques que l'exploitant devra démontrer qu'il respecte, au travers du dossier notamment, qui sont fixées par cet arrêté ministériel. Donc, ce risque est pris en compte.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Il y avait une autre question au niveau du nombre de camions que l'on va avoir avec des produits chimiques. C'est effectivement une question : est-ce que l'on veut faire un camion par mois très gros, avec beaucoup de produits chimiques que l'on va mettre sur la route et qui pourrait avoir un accident ou bien est-ce qu'on en fait un tous les jours, qui est tout petit ou est ce qu'on fait quelque chose entre les deux ? Je vous avoue, pour l'instant, on n'est pas encore en mesure de déterminer quelle va être la stratégie. Je pense que ce sera quelque chose d'intermédiaire et c'est une des choses sur laquelle actuellement on travaille avec l'équipe. Mais l'objectif, pour moi je préfère

minimiser les risques et ne pas avoir un véhicule tous les jours sur la route, mais plutôt essayer de minimiser les risques en fin de compte.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Juste pour compléter sur cette partie-là, il faut savoir que la législation sur le transport des produits chimiques, elle existe, et je pense que Monsieur Courty pourrait en parler plus que moi. Mais il y a vraiment des notions de quantités qu'on peut transporter, de risques liés à ce transport-là et de suivi qui sont pris en compte dans ces choses-là. Et notamment vous parliez : est ce qu'il y aura du stationnement de camions de produits chimiques ? Ça, ce sont des choses qui ne sont pas permises, à ma connaissance, vis-à-vis de la législation sur ce type de transport, parce que c'est considéré comme aussi du transport dangereux quand on parle de produits chimiques dangereux.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** D'autre part, les camions qui sont actuellement en stockage sur cette colline qui remonte vers le site Seifert, cette route va être privatisée, c'est-à-dire qu'elle sera au site de HoloSolis et donc une des choses qui est prévue, mais je parle sous votre contrôle, Arnaud, c'est qu'il y aura du côté de Seifert, entre l'autoroute et Seifert, une zone de stockage pour ces camions qui sont maintenant de l'autre côté. Je ne sais pas si vous voulez en rajouter.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** Oui c'est ça. Donc le flux de Seifert, d'ailleurs, on a déjà une convention. Seifert a commencé à utiliser à titre privatif cette voie par convention. Donc la voie qui avait servi au chantier à l'époque est entre Seifert et l'autoroute. Donc demain elle sera mise en circulation publique par la Communauté d'Agglomération et ces travaux vont être conjugués aux travaux d'aménagement d'un parking de 18 places pour que les camions qui y sont en attente pour Seifert stationnent en contrebas, près de l'autoroute, près des bassins, pour ceux qui se promènent en bas du verger. Il y aura donc un stationnement de 18 places pour les camions. Et ça évitera aussi qu'il y ait un mélange des flux et d'ajouter des camions côté Willerwald en fait, finalement, les camions d'HoloSolis vont remplacer ceux de Seifert, mais il n'y en aura pas plus.

**Elise BRUHAT (directrice de la stratégie industrielle d'HoloSolis) :** Il y avait une autre question aussi, plutôt technologique sur l'utilisation du plomb, que vous avez posée. Le plomb à l'époque, dans les cellules solaires, était énormément utilisé dans les pâtes de sérigraphie. Ces pâtes, ce sont les petites grilles métalliques qu'on peut voir. Ces légers fils qu'on a sur les cellules, ce sont des pâtes de sérigraphie. Maintenant, il n'y a plus de plomb à l'intérieur et à l'époque aussi, les soudures pouvaient employer du plomb ou du bismuth pour être faites. Ce n'est plus le cas maintenant. Ces métaux-là, rares et dangereux, ne sont plus employés dans les technologies que nous on fera au quotidien.

Vous avez mentionné la pérovskite. Il est vrai qu'aujourd'hui, en l'état de la recherche et développement, ces matériaux contiennent beaucoup de plomb. Après, nous chez HoloSolis, on a conscience que déjà la législation autour du plomb est en train de se renforcer, et que c'est un point important, c'est un point de danger aussi, et que pour une industrialisation, de grandes quantités de plomb sont inenvisageables. Et c'est aussi pour ça qu'on va continuer cette recherche, notamment pour aller vers des pérovskites sans plomb pour permettre une industrialisation. Parce qu'une industrialisation de ces technologies avec des taux de plomb importants, ce ne sera pas envisageable non plus. Donc c'est aussi ça passer du stade de recherche et développement au stade industriel, c'est de considérer tous les problèmes qu'il peut y avoir aussi sur du passage à grande échelle sur ces notions de risques et pour les limiter au maximum sur ses

impacts environnementaux et pour les salariés. Donc ça fera partie de nos thématiques de recherche sur le site de la pérovskite sans plomb.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Il y avait une question sur les contrôles environnementaux. Alors bien sûr, je suis sûr que la DREAL fera un certain nombre de contrôles parce que, comme l'a expliqué M. Courty tout à l'heure, il y a des contrôles au moins deux fois par an sur les sites, si ce n'est plus. En ce qui concerne les autres contrôles faits par la société, nous avons une responsabilité RSE de faire un audit interne pour s'assurer que nous faisons correctement les choses. Donc il y aura en permanence des vérifications par nos équipes pour nous assurer que l'eau que l'on rejette, les produits chimiques que l'on utilise, de bien savoir comment ils sont utilisés et de tout vérifier. Parce qu'on est obligé, pour nous en interne, de savoir que l'on fait les choses correctement. Donc ce sera fait. Ça fait partie des obligations RSE et d'audit interne que nous aurons.

Il y avait une question que quelqu'un a posée sur le type d'accident sur le site. Je ne sais pas si M. Morela vous voulez discuter de cela.

**Lucas MORELA (OTE Ingénierie) :** Effectivement, M. Boom-Wichers, on peut tout à fait discuter de cela. Alors, pour vulgariser, le type d'incident qu'on pourrait avoir sur un site industriel, ils sont de trois types. On a l'incendie qui est le plus évident, l'explosion qui l'est tout autant et la dispersion toxique. Aujourd'hui, l'accidentologie fait état de ces trois types d'accidents qui interviennent dans des cas bien spécifiques qui ne seront pas présents sur HoloSolis.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Je pense qu'il y avait une dernière question qui était sur les capteurs, est-ce qu'on pouvait installer des capteurs pour vérifier les rejets également dans la région ? Je ne sais plus qui a posé cette question. C'est vous, Madame. Je ne sais pas, peut-être Monsieur Courty, est-ce qu'il y a une règle par rapport à ça ? Est-ce qu'il y a des capteurs installés en continu ? Je sais qu'il y a des capteurs pour l'atmosphère, pour la pollution atmosphérique. Et pour les rivières ?

**Maxime COURTY (Chef d'Unité Départementale DREAL Grand Est) :** Alors je vais me permettre d'apporter des éléments de réponse sur le sujet précédent et après je reviendrai aux capteurs dans l'environnement. Madame avait posé des questions, comment les contrôles vont être réalisés ? Alors on a trois niveaux de contrôle qui sont prévus par la réglementation. Le premier niveau de contrôle, c'est ce qu'on appelle l'autosurveillance. Donc, tout ça est bien sûr acté dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. L'autosurveillance, c'est quoi ? C'est l'exploitant qui doit s'en charger, sur des polluants qui sont fixés également au regard des polluants traceurs, bien sûr de l'activité et en fonction des flux qui sont émis, les périodicités sont fixées également dans l'arrêté. Et donc il peut y avoir des mesures en continu, des mesures hebdomadaires, mensuelles, voire même des mesures annuelles. L'exploitant est obligé de faire des reportings pour tout ce qui est autosurveillance relative aux rejets eau. Il y a un système dématérialisé maintenant, on est modernes, qui permet à l'exploitant de déclarer ses résultats d'autosurveillance pour les rejets eau. Pour les rejets air, ça n'existe pas encore. Néanmoins, pour les rejets air, c'est la même chose. L'exploitant doit réaliser des mesures régulières, plus ou moins régulières, au niveau de ce que l'on appelle l'autosurveillance.

Ensuite, il y a un deuxième étage de vérification, parce que l'autosurveillance, c'est l'exploitant qui seul réalise ces mesures. Il faut bien vérifier qu'il n'y a pas de dérive. Il faut vérifier que le système de surveillance mis en place par l'exploitant n'a pas de biais et est bien conforme à la réalité des émissions.

Et du coup, on impose dans l'arrêté, également là à une certaine périodicité, ça va dépendre des flux qui sont émis, des contrôles par des organismes agréés par le ministère de l'Environnement, tant pour les rejets eau que pour les rejets air. Alors évidemment, on a des périodicités moindres que l'autosurveillance des rejets, mais ça va être par exemple, une fois tous les trois mois, un organisme agréé viendra et fera des mesures sur 24h dans les rejets dans la Sarre par exemple.

Et puis il y a un troisième volet qu'on utilise qui est le contrôle inopiné. Donc là, c'est nous qui déclenchons et qui mandatos un organisme agréé, différent de celui qui exerce la surveillance de deuxième étage, si j'ose dire, et qui va aller de manière inopinée, plus ou moins inopinée parce que c'est compliqué, notamment pour les rejets atmosphériques, d'aller faire des contrôles réellement inopinés, donc on appelle ça du semi-inopiné, mais en tout cas, sur l'eau, ça arrive qu'on fasse bien sûr du vrai inopiné. C'est-à-dire l'organisme agréé arrive avec un mandat de notre part et vient prélever l'eau, par exemple, pour vérifier le respect des valeurs limites d'émission. On a donc ces trois volets qui sont prévus par la réglementation.

Sur les capteurs à l'extérieur, alors là c'est pareil, tout est prévu par la réglementation. Tout dépend en fait des types de polluants et des flux qui sont émis au niveau des émissaires, au niveau des cheminées. Si l'exploitant dépasse sur tel polluant, tel flux d'émissions, et bien il sera soumis à une surveillance environnementale. Alors typiquement, les activités qui vont être exercées par HoloSolis de base ne sont pas soumises à surveillance environnementale. Je vais vous citer des activités qui sont soumises à cette surveillance environnementale. Par exemple, un incinérateur. Un incinérateur a l'obligation d'avoir une surveillance environnementale autour de son site pour vérifier que l'environnement reste sain, si j'ose dire, ou en tout cas n'a pas d'évolution de caractéristiques par rapport à l'avant installation. Les activités d'HoloSolis de base, la réglementation ne le prévoit pas. Par contre, comme je vous l'ai dit, si HoloSolis émet au-delà des seuils déclencheurs d'une surveillance imposée. Et bien la surveillance sera imposée. Si ce n'est pas le cas, la surveillance ne sera pas imposée. Ça ne veut pas dire que l'exploitant ne peut pas de lui-même éventuellement l'engager, mais en tout cas, on ne sera pas en devoir de l'imposer dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

**Arnaud MATHY (directeur général des services de la CA Sarreguemines Confluences) :** J'en profite, en parlant de contrôle, pour compléter une question sur l'assainissement, un point qu'on n'a pas abordé. L'industriel sera en charge du traitement des eaux de process. Par contre, il y aura les eaux dites domestiques, les douches et autres qui seront sur des flux séparés et qui normalement vont aller à la station de Willerwald, gérée par la Communauté d'Agglomération. Et là aussi il y a une convention spéciale de déversement et il y a des contrôles qui sont faits aussi. Il y a aussi, comme l'a dit M. Courty, des contrôles faits par l'entreprise elle-même qu'elle doit nous restituer, mais des contrôles qui sont faits aussi par la collectivité, pour vérifier aussi que les flux entre les eaux domestiques et les eaux industrielles sont bien respectés. Et donc il y aura aussi des contrôles de ce côté-là par rapport à la petite partie qui passera par la station d'épuration de Willerwald pour les eaux dites domestiques.

Et j'en profite, même si on répondra à la demande du garant quand on fera une note. J'ai fait entre temps mes petites additions et soustractions. L'Agglo. est devenue compétente pour l'eau potable en 2020, mais c'était un agrégat de communes et de syndicats et ils n'ont pas tous été dissous en même temps et il a fallu trois ans. Donc les chiffres qui sont sur le rapport d'activité que vous avez ne comptent pas tout le territoire. Il manque encore des syndicats. C'est pour ça que vous avez 2,5. C'est parce que l'Agglo n'était pas encore compétente dans son compte-rendu. Elle représentait les communes dans ce syndicat. Donc c'est bien 3,9 comme on l'a dit, enfin un peu moins de 4 millions. Mais c'est parce que dans le rapport, il y avait encore des syndicats qui étaient autonomes.

## Conclusion

**Julia BITRAN (animatrice) :** Je crois qu'on a fait le tour et que c'était un premier atelier vraiment dense avec un échange très riche. Qu'est-ce qu'en disent les garants ?

**Bernard CHRISTEN (garant de la CNDP) :** Donc il y aura un travail de compte-rendu et de compléments d'information qu'on va travailler ensemble. On va échanger pour que ça donne une bonne base de synthèse à tout le monde. Je crois que ça, c'est l'étape à faire. Cela ne va pas être pour demain matin. Il faut se laisser un petit peu de temps, mais l'objectif c'est de tenir la semaine, disons début de semaine prochaine par exemple. Donc je pense que ça serait bien. Vous aurez les comptes-rendus. S'il y a des questions, vous pouvez nous interpeller, interpeller les garants directement ou HoloSolis s'il y a des questions, d'autres demandes et propositions. C'est interactif et dynamique. On a jusqu'à la fin du mois pour travailler tous ensemble. N'hésitez pas parce qu'il y a ce qu'on peut se dire ce soir et ce à quoi on peut penser demain. Donc n'hésitez pas à être dynamique, à interpeller. Je crois que le travail de ce soir a montré qu'il y a une sincérité d'aller au fond des choses ensemble. Continuons. Voilà.

Et la prochaine grande étape à Willerwald de samedi 21 octobre. Je crois que c'est là-bas qu'on va pouvoir affiner tous les impacts directs sur Willerwald. Ce soir on l'a abordé un peu, mais il y a un focus spécial là-dessus. Donc, je pense que les feux sont relativement au vert. Pour qu'ils le restent, encore une fois, c'est HoloSolis, c'est la CASC et c'est vous, c'est ensemble qu'on y arrivera. Voilà, j'ai tout dit.

**Julia BITRAN (animatrice) :** Merci à tous évidemment d'y avoir participé. Merci aussi à tous les intervenants et le mot de la fin est pour vous Jan Jacob Boom-Wichers.

**Jan Jacob BOOM-WICHERS (président d'HoloSolis) :** Merci. Alors j'aimerais vous remercier parce qu'il est 21h55 et vous êtes encore tous là. Certains sont partis, mais bon, ils avaient sûrement des choses à faire. Donc merci infiniment à vous tous d'être venus, d'avoir posé vos questions, d'avoir travaillé dans ces ateliers, d'avoir dédié votre temps à notre entreprise et à notre coopération future. J'aimerais également remercier toutes les personnes qui étaient présentes ici à nos côtés. Donc merci infiniment de vos contributions. Et puis je vous promets que la prochaine session, il y aura un peu plus de choses à boire et à manger pour au moins faire une petite pause au milieu et essayer de se sustenter un petit peu. Et merci infiniment pour votre temps. Au revoir.

*(Applaudissements dans la salle)*